L'ABEILLE

JOURNAL OFFICIEL DE L'ETAT.

PAR BULLITT, MAGNE & Cie.

No. 81, rue Chartres.

Journal quotidien ... $12 / Do. trois fois par semaine, $10 } payable d'avance

CANDIDATS WHIGS

CHOISIS PAR LA CONVENTION NATIONALE.

POUR PRESIDENT DES ETATS UNIS

WILLIAM H. HARRISON

DE L'OHIO.

POUR VICE PRESIDENT DES ETATS UNIS,

JOHN TYLER,

DE LA VIRGINIE.

NOUVELLE-ORLEANS:

MARDI MATIN, 28 JANVIER 1840.

Nominations faites par le Gouverneur avec l'approbation du Sénat.

Alonzo Morphy, } Juges de la Cour
Rice Garland. } Suprême.

Le feu a pris hier dans l'après-midi dans le nouvel établissement du navideorama situé sur la place St. Antoine. La plus grande partie du tableau a été consumée.

Incendie.—Le feu s'est déclaré la nuit dernière, à onze heures et demie, dans une maison située à l'encoignure des rues St. Jean et Commune, dans la seconde municipalité. La maison attaquée et celles adjacentes étaient en bois, et la rapidité du feu a été telle qu'en peu d'instants elles sont devenues la proie des flammes. Nous ne savons au juste quel est le nombre des maisons incendiées, et si elles étaient assurées.

SINISTRE.

Nous avons encore à enrégistrer un de ces désastres que l'on ne voit se reproduire que dans notre pays. Le steamer *Lexington*, parti de New-York dans l'après midi du 14, avec environ 150 passagers, a péri corps et biens. La *Lexington* était éloigné de *Eaton's Neck*, de quelques milles, lorsque des balles de coton qui étaient sur le pont, près du grand tuyau de la cheminée, prirent feu. L'alarme fut aussitôt donnée, mais tous les efforts que l'on fit pour arrêter les progrès de l'incendie furent vains, et le pilote dirigea le bateau sur le rivage de Long Island, qu'il aurait pu atteindre assez à temps pour soustraire à la mort les passagers et l'équipage, si un nouvel accident n'était venu enlever aux malheureux qui étaient à bord le dernier espoir qui leur restât: après quelques instants d'angoisses les plus terribles, on découvrit que les cordes du timon étaient brûlées; et tout moyen de gouverner le bateau était dès lors impossible. Trois canots furent mis à la mer et sombrèrent presqu'immédiatement après avoir touché l'eau. On était à deux milles du rivage, lorsque la machine cessa entièrement de fonctionner. Que faire alors? La cargaison consistait principalement en coton; quelques uns des passagers se jetèrent ... trouver sur des balles jetées à la mer une planche de salut; mais ils furent encore déçus de ce dernier espoir; deux cependant, étaient restés sur une balle toute la nuit, lorsqu'à 6 heures du matin, l'un d'eux, fatigué par cette longue nuit, et n'ayant plus assez de force pour résister à la mer, se laissa entraîner et fut rejoindre ses compagnons d'infortune. L'autre resta ainsi jusqu'à 11 heures où il fut pris par un sloop de South Port, avec deux hommes de l'équipage qui étaient sauvés sur un débris du bateau. Ces trois personnes sont les seules que l'on croit avoir échappé à la mort, sur 150 passagers et 35 hommes d'équipage qui étaient à bord. La *Lexington* a sombré à trois heures du matin à quelques milles de Bridgeport.

NAVIRE INCENDIES.

Nous voyons dans le N. Y. *Com Advertiser*, du 14, que le trois mâts Harold, de Boston, allant de Calcutta à Boston, a été brulé le 26 octobre par 4 30 latitude Sud et 26 29 longitude Ouest. Cinq personnes ont péri dans cet incendie. Le capitaine, un des subrecargues et la majeure partie de l'équipage sont parvenus à gagner la terre avec la chaloupe, à trente milles au Nord de Pernambuco.

HAVANE.

Nous avons reçu nos journaux de la Havane jusqu'au 22 du courant. Ils ne contiennent rien d'important.

TEXAS.

Nous avons reçu par le steamer Columbia, des journaux de Houston et de Galveston jusqu'au 22 inclusivement.

Le bill ordonnant la division par sections des terres du Cherokee a été adopté.

Le navire à vapeur, New Castle, qui faisait l'hiver dernier, les traversées entre Mobile et Galveston s'est perdu près de Tuxpan, le 13 décembre. Deux cents soldats qui étaient à bord sont parvenus à se sauver.

Les Cumanches sont entrés à Bexar et ont manifesté le désir de conclure un traité avec le gouvernement. Les nombreuses défaites qu'ils ont essuyées paraissent les avoir découragés; cependant on ajoute peu de foi en leurs bonnes intentions.

Le traité conclu avec la France a été approuvé par le sénat.

Parmi les actes qu'a adoptés le congrès, il en est un ordonnant la construction d'un pénitentiaire.

Il a été fait une nouvelle allocation de $5000 pour terminer le tracé de la ligne de frontière des Etats Unis et du Texas.

CORRESPONDANCE DE L'ABEILLE.

Washington 14 janvier 1840.

La séance de la chambre a été occupée par une discussion concernant la marche à suivre sur la réception des pétitions relatives à l'esclavage. Quelques membres ont soutenu la nécessité de décider une fois pour toutes que le meilleur mode est de les déposer sur le bureau sans discussion; quelques autres ont prétendu que ce serait porter atteinte au droit de pétition. Le vote a donné 136 pour la première opinion et 77 pour la dernière qui a prévalu parce qu'elle n'a pas obtenu la majorité des deux tiers.

Dans le sénat on s'est occupé du bill de la sous trésorerie malgré les observations de M. Clay qui voulait en renvoyer la discussion à quelques jours pour que le sénat fût plus au complet.

On y a introduit quelques amendements tendant à augmenter le chiffre de quelques agens du trésor.

Washington, 15 janv. 1840.

La discussion sur le bill de sous trésorerie a continué dans le sénat. Les partisans de l'administration, qui ne peuvent ... pour recommander la plus stricte économie, ont fait tous leurs efforts pour augmenter le traitement des fonctionnaires. M. Benton proposait de porter de $2000 à 4000 le traitement du ... de la Nouvelle Orléans. Le sénat a refusé de ... une augmentation de $1,000.

La chambre a repris la discussion du mode de procéder sur les pétitions des abolitionistes et elle durait encore au départ du courrier.

Washington, 16 janvier 1840.

Il y a eu dans le Sénat un autre débat très animé entre MM. Clay et Calhoun, relativement au système du Tarif et à la distribution aux Etats Unis du net produit du revenu des terres.

QUESTION DU MAINE.

On sait que M. Williams, du Maine, avait demandé communication de toutes les pièces relatives à cette question.

M. Ruggles propose d'amender la motion de M. Williams de manière à demander au président des renseignemens sur ce qui a été fait depuis 1837 pour faire évacuer le territoire américain par les troupes britanniques.

Sur motion de M. Buchanan, président du comité des affaires étrangères, l'affaire est renvoyée à demain.

SOUS-TRESORERIE.

M. Benton soutient de toutes ses forces la clause de numéraire; il ne veut pas qu'il soit reçu ni qu'il soit payé un cent autrement qu'en numéraire.

La seconde lecture passe par 24 contre 18 et est renvoyée à lundi pour son adoption définitive.

Les discussions du 17 janvier sont sans importance.

M. Daniel Sturgeon a été élu sénateur des Etats-Unis, en remplacement de M. McKean, dont le terme est expiré.

M. Morton n'a obtenu qu'une majorité d'une voix, sur cent mille qui ont été données. La minorité du comité a fait un contre rapport dans lequel elle nie que M. Morton ait eu la majorité des votes légaux. C'est maintenant à la législature qu'il reste à décider.

Les élections des sénateurs de l'Etat de Massachussetts sont entièrement terminées: cette assemblée se compose aujourd'hui de 28 whigs et de 18 loco-focos.

AFFAIRE DE LA AMISTAD.

Cette affaire est enfin terminée: les abolitionistes l'ont emporté. Le juge de la Cour de District du Connecticut a rendu sa sentence définitive, sauf appel, le 14; en voici les principales dispositions:

1o. La Cour de District est compétente;

2o. Les personnes qui ont arrêté la goëlette ont droit au sauvetage;

3o. Montes et Ruiz n'ont point prouvé leur propriété sur les nègres qui sont évidemment importés d'Afrique en violation des lois Espagnoles;

4o. La demande faite par le ministre Espagnol de se faire remettre les esclaves pour les faire juger par les autorités Espagnoles est non recevable;

5o. Le nègre Antoine étant créole et ayant manifesté le désir de retourner à la Havane, il sera renvoyé d'après les dispositions du traité de 1795;

6o. Les autres Africains seront délivrés au Président des Etats-Unis, en conformité de l'acte du 3 mars 1819, et d'après la loi de 1818, pour être transportés en Afrique.

CHINE.

On a reçu à New York des nouvelles de Canton de cinq jours plus fraîches.

Les affaires sont en suspens dans la capitale de la Chine. Les Anglais attendent des ordres de leur gouvernement qui, d'après l'opinion la plus répandue, devait faire bloquer les ports chinois. En attendant la contrebande de l'opium se fait, plus forte que jamais, sur les côtes; et l'on pense assez généralement que l'on est trop bien porté en faveur de ce commerce, et que les côtes ont une étendue trop considérable pour que les autorités puissent jamais empêcher l'introduction de l'opium.

MONTEVIDEO ET BUENOS-AYRES.

Le général Rivera était avec son armée le 18 octobre, à la passe de Cuello, à environ 12 milles de Montevideo, et les forces du général Echague occupaient les hauteurs opposées. L'on pensait que Rivera ... se hasarderait à livrer une bataille générale, mais qu'il chercherait à fatiguer l'ennemi par des combats partiels. La garde de Montevideo est confiée à la milice, qui est composée de 3,000 hommes, et à 800 marins français appartenant à l'escadre.

La province de Corrientes s'est déclarée en faveur du général Lavalle, qui conduit directement, à la tête de 1,000 hommes, la province d'Entre Rios. Aux dernières dates, le général Lavalle avait 2,000 hommes sous ses ordres, et 3,000 hommes étaient en ... pour le rejoindre; son projet est de traverser la rivière de Parana à Santa Fe et de marcher sur Buenos Ayres.

La frégate des Etats-Unis Independence est arrivée de Rio à Montevideo, et la corvette de guerre Fairfield devait partir le jour suivant pour Buenos Ayres.

Le change sur l'Angleterre était de 34 1/2 d. à 37.

Les cuirs étaient cotés ... de 27 à 28 réaux, et le bœuf de 18 à 20 réaux.

SENAT DE LA LOUISIANE.

Présidence de M. Garcia.

Séance du 27 janvier.

Le sénat se réunit conformément à l'ajournement.

Les membres présents sont: MM. Garcia, président, Armant, Bossier, Derbigny, Downs, Ducros, Dupré, Hiriart, Hoa, Penn, Porche, Scott, de Baton Rouge, Scott de Féliciana, Thibodeaux et Winn.

Le président soumet au sénat une lettre du secrétaire d'Etat relativement à une résolution passée au ... bills rejetés par le gouverneur et dont la ... avait été soumise par l'intermédiaire ... d'Etat. Ce fonctionnaire ... de l'avocat général, ... [illegible] ... référés au comité judiciaire.

M. ..., conformément à l'avis qu'il en avait donné, un bill créant un bureau des travaux publics ... ouvrir un canal ... Alexandrie.

M. BOSSIER présente une pétition de ses constituans de la partie ... paroisse de Caddo, demandant que cette paroisse soit divisée par la ligne suivante:

Commençant à ... sud-ouest de la bourgade (township) no. 19 ... division (range) no. 17; de là, courant à l'est jusqu'au point où la ligne de limite ... le haut de Cross-Lake; de là, suivant le milieu du lac jusqu'à la Rivière-Rouge; de là, remontant la Rivière jusqu'à la frontière sud des Arkansas; de là, courant ouest jusqu'à l'angle nord-ouest de la Louisiane, sur la limite du Texas; de là, courant sud avec la ligne limitrophe du Texas, jusqu'au point de départ.

A la demande de M. ... cette pétition est référée à un comité.

Le sénat procède à la ... d'un bill venu de la chambre des représentans ... incorporer la compagnie du chemin de fer de ... et du lac Pontchartrain.

ELECTION DES DIRECTEURS DE LA BANQUE DES CITOYENS.

Le greffier de la chambre des représentans ... dans un message verbal fait part au sénat, que ce jour est fixé pour l'élection de six directeurs pour représenter l'état dans la banque des Citoyens de la Louisiane, et que la chambre des représentans était prête à recevoir le sénat pour procéder à ladite élection, la motion ayant été faite de se réunir à la chambre pour l'objet mentionné.

M. WINN présente une résolution, laquelle après avoir été lue est livrée à la discussion. L'objet en est d'informer respectueusement la chambre que le sénat n'est pas préparé pour l'élection et que la dite élection sera ajournée jusqu'à ce que le comité chargé de s'enquérir de l'état des affaires des banques ait présenté son rapport, à laquelle époque une résolution des deux chambres fixera l'époque de la dite élection.

M. ARMANT, dit qu'il serait d'accord avec l'honorable préopinant pour renvoyer l'élection; mais comme cette élection doit se faire par les deux chambres, il lui semble qu'il serait plus convenable d'adopter une résolution au nom des deux chambres. Ce n'est qu'un acte de courtoisie envers la chambre des représentans et il espère que le sénat adhérera à ses suggestions.

M. WINN dit qu'il regrette de ne pouvoir partager l'opinion du sénateur d'Acadie. Il lui semble qu'il suffit que le sénat adopte une résolution respectueuse pour faire savoir à la chambre que l'élection est renvoyée pour les motifs donnés; et plus tard une résolution des deux chambres pourra être passée pour fixer l'époque à laquelle l'élection aura lieu.

M. PENN penche en faveur de la résolution telle qu'elle est présentée par le sénateur des Rapides. L'honorable membre donne lecture de l'article de la charte de la Banque des Citoyens qui pourvoit à l'élection de six directeurs au nom de l'état, et d'après la teneur du proviso qui se trouve à la fin de l'article en question, il lui semble que l'élection peut être renvoyée. Si tel est le cas, et il pense que la charte est assez explicative pour justifier son opinion, il votera pour le renvoi, parce qu'il est de la plus haute importance que le peuple en général, ait connaissance de la manière dont les affaires de la Banque des Citoyens ont été administrées avant que ses mandataires procèdent à l'élection des directeurs; et la chose ne peut être notoire qu'après que l'investigation du comité réuni aura été faite.

M. DERBIGNY dit qu'il lui semble que la route que suit le Sénat est vicieuse. Il n'y a suivant lui qu'un seul point à examiner. C'est de savoir si le Sénat, à lui seul, a le droit de renvoyer cette élection, ou, en d'autres mots, s'il peut adopter une semblable mesure sans le concours de la Chambre. Si le Sénat, à lui seul, peut passer une résolution pour ajourner, le jour désigné pour l'élection pourrait être encore renvoyé, de sorte que la charte de la Banque serait mise en danger, et la Banque se verrait exposée à une dissolution faute de l'élection de ses directeurs. Il me semble, ajoute l'honorable membre, que le proviso que l'on vient de citer a été mal compris: l'objet de ce proviso est de pourvoir simplement à une autre époque pour l'élection dans le cas où quelque évènement imprévu empêcherait qu'elle n'eût lieu au jour désigné. Mais, rien ne saurait justifier un renvoi qui ne serait pas basé sur un semblable évènement. Or, il n'en existe pas: donc le Sénat doit concourir à la demande de la Chambre.

M. DERBIGNY termine en disant que ce jour est fixé par la loi pour l'élection des directeurs de la Banque des Citoyens, et que la loi est violée si cette élection ne se fait pas.

M. DOWNS dit qu'il lui semble que puisque la loi porte que l'élection sera faite par les deux chambres conjointement, l'une ou l'autre d'elles a le droit de se refuser à y prendre part; et si ce droit existe, le Sénat peut dire qu'il ne procédera pas à l'élection aujourd'hui, et demander qu'elle soit ajournée à une époque ultérieure.

L'honorable membre fait la remarque que le Sénat ne pouvait pas concourir à l'élection, et il en expliquera les raisons si aucun de ses collègues l'interpelle à les donner.

M. ARMANT propose d'amender la résolution de manière à en faire un acte des deux chambres.

M. BOSSIER dit que si le Sénat veut être conséquent avec lui-même, il lui semble qu'il ne peut faire autrement que d'adhérer à la résolution présentée par l'honorable sénateur des Rapides. Quant au droit que possède le Sénat de différer l'élection, il est incontestable, car la charte de la Banque des Citoyens ne dit pas impérativement que l'élection aura lieu aujourd'hui.

D'ailleurs, poursuit l'honorable membre, il n'y a eu devant le Sénat aucune résolution de la Chambre, fixant l'élection à ce jour; il n'y a qu'une seule invitation de nous réunir à elle; et puisque le Sénat n'est pas prêt, pourquoi agirions-nous avec trop de précipitation? quant à moi, je dirai que je ne suis pas préparé à voter. Ce n'est que ce matin que j'ai entendu parler de l'élection, et dans l'intérêt de l'Etat, je crois que le renvoi est nécessaire afin que l'Assemblée Générale puisse être suffisamment informée de tous les faits qui se rattachent à l'administration des affaires de la Banque des Citoyens, sous la présente direction. Je puis voter pour ou contre les directeurs actuels, mais avant de donner mon vote je voudrais avoir connaissance du rapport du comité réuni.

Une autre considération m'engagerait, ajoute M. Hoa, à pencher en faveur du renvoi: une résolution est venue de la Chambre relativement aux billets offerts à l'escompte par un directeur, pour le compte d'une maison de commerce dans laquelle il avait un intérêt. Le sujet doit être éclairci avant que l'élection ait lieu.

M. DERBIGNY propose de substituer à la résolution une autre au nom des deux Chambres, qui porte que l'élection des directeurs sera renvoyée au ... prochain, et qu'un jour sera fixé par une résolution des deux Chambres pour procéder à la dite élection.

La question étant posée sur l'adoption de cet amendement; et l'appel nominal étant demandé.

MM. Armant, Derbigny, Hiriart et Porche votent pour l'affirmative; et

MM. Bossier, Downs, Ducros, Dupré, Hoa, Penn, Scott de Baton Rouge, Scott de Feliciana, Thibodeaux et Winn, votent pour la négative. L'amendement est rejeté.

La question étant ensuite posée sur l'adoption de la résolution telle qu'elle est présentée par M. Winn, et l'appel nominal étant demandé—

MM. Armant, Bossier, Downs, Dupré, Hoa, Penn, Porche, Scott de Baton Rouge, Scott de Feliciana, et Winn votent pour l'affirmative; et

MM. Derbigny, Ducros, Hiriart, et Thibodeaux, votent pour la négative. La résolution est adoptée.

Le secrétaire est invité à faire part à la chambre des représentans de ce qui vient d'avoir lieu.

Après un recès d'une demi-heure, le sénat s'assemble en corps de nouveau:

Le greffier de la chambre des Représentans vient l'informer que la chambre différait d'opinion d'avec le sénat, quant à la légalité de l'ajournement de l'élection, et qu'elle l'invitait de rechef à se rendre à la salle de ses séances pour l'objet énoncé.

M. DUCROS propose de concourir.

M. DOWNS pense que cette proposition n'est pas à l'ordre, puisqu'il n'y a devant le sénat aucune résolution, sinon un message verbal.

M. DUCROS réplique que sa motion n'a d'autre portée que d'acquiescer à l'invitation de la chambre des Représentans.

M. HOA, fait la remarque que cette motion ne saurait être mise à exécution à moins que la résolution qui vient d'être adoptée ne soit abrogée.

M. ARMANT demande à reconsidérer le vote qu'il a donné.

L'appel nominal étant demandé sur la question de reconsidérer,

MM. Armant, Derbigny, Ducros, Hiriart, Hoa et Thibodeaux, votent dans l'affirmative, et MM. Bossier, Downs, Dupré, Porche, Scott de Feliciana, Scott de Baton Rouge et Winn dans la négative. La motion est rejetée.

A la demande de M. Hoa, le sénat siège à huis clos, pour s'occuper d'affaires exécutives, après quoi la séance est levée, et renvoyée à demain à 11 heures du matin.

CHAMBRE DES REPRESENTANTS.

Séance du lundi 27 janvier 1840.

M. Debellevue présente une pétition de M. Julien de Saté demandant l'autorisation de construire un pont sur la rivière de l'Eau, avec un privilège de trente ans. Renvoyée à un comité spécial composé de MM. Debellevue, Dunbar et Baillio.

M. Thomas présente une pétition de citoyens de Baton-Rouge. Renvoyée au comité des propositions et des réclamations.

M. Lockett présente une pétition de capitaines et de propriétaires de navires demandant que le nombre des peseurs de foin soit augmenté. Renvoyée à un comité spécial composé de MM. Lockett, Gaiennié et Rogers.

M. Trépagnier présente une résolution pour faire considérer tous les amendements faits à un bill comme annexes.

M. C. M. Conrad présente une résolution pour prier le comité des finances de mentionner dans son rapport, pour quelques secours, l'hôpital de charité de la Nouvelle-Orléans. Lue pour la première fois.

M. Davidson présente un mémoire de l'association des Américains de naissance, demandant que la Chambre prenne quelques mesures pour obtenir le rappel des lois sur la naturalisation. Renvoyée à un comité spécial.

M. Lewis, au nom du comité auquel a été renvoyée la pétition du docteur A. L. Plugh, présente un rapport qui est adopté.

Sur motion de M. Davidson, le bill relatif au collège de Springfield, qui avait été déposé sur le bureau, subit sa troisième lecture et est adopté.

M. Brashear présente un bill pour assurer d'une manière plus efficace l'administration de la justice dans les cours de l'Etat. Renvoyé au comité judiciaire.

M. Carr présente un bill créant un dixième district judiciaire. Lu pour la première fois.

M. Guion présente deux bills qui sont renvoyés au comité judiciaire.

La Chambre donne son concours à une résolution adoptée par le Sénat, relative à certaines améliorations à faire à la rivière Bogue Chitto. MM. Davidson, Cousin et Muse sont nommés membres du comité qui doit se réunir à celui du Sénat conformément à ladite résolution.

Sur motion de M. Davidson, le bill pour venir au secours de W. W. Morris subit sa troisième lecture et est adopté.

L'Orateur soumet à la Chambre un message du gouverneur contenant certains documents indiquant la manière dont il a été disposé des bons en faveur des municipalités de la Nouvelle-Orléans. Sur motion de M. Kenner, l'impression de ces documents est ordonnée.

Sur motion le secrétaire est chargé d'informer le Sénat que la Chambre est prête à le recevoir pour procéder à l'élection des directeurs, au nom de l'Etat, de la Banque des Citoyens. Le Sénat informe la Chambre, par un message, qu'il préfère ne procéder à l'élection desdits directeurs, qu'après que le rapport du comité ... sur les banques aura été fait ...

L'Orateur appelle l'attention de la Chambre sur la 54me section de la charte de la Banque des Citoyens, approuvée le 30 janvier 1836.

MM. Thomas et C. M. Conrad observent que ce jour est celui fixé par la loi pour procéder à l'élection des directeurs de la Banque des Citoyens; que la cinquième section est explicite à cet égard; ... [illegible] ...

M. Lockett se range de l'avis de ses collègues et propose d'informer le Sénat que la Chambre refuse de donner son concours au message du Sénat ...

Plusieurs bills subissent leur seconde lecture.

Le bill pour étendre la juridiction des justices de paix dans la paroisse de St. Martin, ... adopté.

Le bill pour amender l'acte ... approuvé le 12 mars 1838, relatif aux ... en tant qu'il a trait à la paroisse d'Orléans ... est lu pour la troisième fois et adopté.

La Chambre s'ajourne ... heures du matin.

VARIETES.

THEATRE D'ORLEANS.

L'Eclair.—Le Bal D'ouvriers.

Chose étrange qui, au théâtre, vaut le mieux pour les auteurs, pour le public et pour la critique elle-même? C'est une salle pleine. Cela agit merveilleusement sur tout; les acteurs sont plus à leur aise et s'animent plus facilement; les spectateurs s'échauffent par ce mouvement qui se communique, et la critique elle-même subit si bien cette influence qu'elle fait comme tout le monde, qu'elle applaudit, qu'elle va se coucher contente du succès de la soirée et que le lendemain elle ne se sent pas le courage de dire du mal de ses impressions de la veille. Elle tâche simplement d'enregistrer avec quelque fidélité celles de la majorité du public. Voilà tout.

Eh! bien, l'on s'est amusé dimanche et l'on a eu grandement raison: *l'Eclair* a fait un plaisir réel; les quatre artistes qui l'exécutent, se sont fait applaudir tour-à-tour; et pendant que nous écrivons ceci, l'on nous assure que Mme. Neveu a eu l'une des meilleures parts dans les applaudissements; nous en sommes enchanté pour elle et nous n'avons pas la mauvaise grâce de lui gâter par certaines observations un succès qui a déjà été d'autant plus doux qu'il commence à devenir plus rare. Heyman aussi a enlevé bien des bravos, pourtant nous avons peur que cet artiste n'ait pas été ce que nous l'avons vu quelquefois. Il chantait le dimanche; il chantait un rôle de son répertoire de l'an dernier; double raison pour compter sur sa propre facilité et sur celle du public! Il n'y a pas manqué: nous avons senti quelquefois un peu de négligence, même dans la romance du 3e acte. Mlle. Calvé n'a pas manqué non plus d'être charmante dans le rôle d'Henriette, et Couriot aussi a été charmant dans celui de Georges. Rien ne va mieux à ce jeune artiste que les personnages demi-comiques et demi-naïfs; il les comprend et les rend fort bien; en général, celui de Georges nous semble son triomphe.

Nous ... ainsi fait que tout en ne voulant que constater le nouveau succès de nos artistes dans *l'Eclair*, nous n'avons pu nous défendre d'une légère critique; mais que voulez-vous? Nous sommes toujours de notre métier, et nous ne pouvons pas goûter un plaisir sans y mêler toujours une restriction; on avouera cependant qu'en cette circonstance la restriction a été bien faible, et plus exigeant ne saurait nous en faire un crime.

A la suite de *l'Eclair* est venu un assez vieux vaudeville qui paraissait pour la première fois sur notre scène, si nous ne nous trompons pas le *Bal d'Ouvriers*. Avec quel plaisir nous l'avons ... comme il a été accueilli par les spectateurs qui étaient en train de s'amuser! C'est que le *Bal d'Ouvriers* est un de ces cadres à scènes plaisantes, à bouffonneries joyeuses, à calembourgs sans fin, comme il en faut pour certains acteurs. Le rôle de Bassinet, armurier, semble avoir été fait pour M. Neveu; jamais cet artiste qui ne nous plait guères d'habitude, n'a joué avec un comique plus vrai et plus amusant; il y a bien quelques nuances de son rôle qu'il n'a point parfaitement saisies, quelques mots qu'il n'a pas dit avec tout le piquant qu'on leur pouvait donner; mais il ne faut pas demander la perfection, ce serait trop exiger. A côté de M. Neveu, hâtons-nous de mentionner Oternod, qui a été excellent dans le rôle de M. Crochard, tapissier. Oternod est un acteur qu'on emploie trop rarement à notre avis et qui pourrait rendre de grands services: il manque un peu de rondeur; mais il comprend toujours bien le personnage dont il est chargé et lui donne une physionomie originale. Il en est ainsi dans M. Crochard et il sera parfait s'il tâche de donner plus d'entrain encore à la gaîté de l'aimable tapissier. Qu'il se rappelle donc toujours ce que doit être dans un bal d'ouvriers *l'homme le plus aimable de la société*. Dire que Mme Mathieu jouait, c'est dire qu'elle a été bonne.

Perrin aussi avait un rôle dans ce vaudeville, un rôle de jeune premier assez insignifiant. A quoi bon fatiguer cet excellent acteur à de pareilles misères? Réservez-le donc pour de bonnes occasions. Perrin a tant d'intelligence, une entente si parfaite de la scène que nous regrettons toujours de le voir remplir un personnage au-dessous de ses moyens. Le temps que vous lui faites perdre à apprendre d'assez tristes couplets de vaudeville, ne vaudrait-il pas mieux l'employer à préparer quelque création de valeur? Perrin est un sujet trop précieux pour ne pas le ménager: qu'on ne le mette donc pas ainsi à toute sauce.

Revenons au *Bal d'Ouvriers*; il a eu un tel succès de rire que l'administration fera bien de nous le montrer souvent. Nous ne connaissons pas de vaudeville qui puisse terminer plus gaîment une soirée.

P. A.

Communiqué.

BALS DE SOCIETE.

Salle St. Louis.

Ce soir là, la salle St. Louis semblait une corbeille de fleurs. Elles arrivèrent lentement, une à une, un éclair dans le regard, un sourire sur les lèvres, chastement enveloppées dans leur écharpe de gaze que le vent agitait doucement derrière elles, comme des ailes d'ange sur leurs épaules.

Je ne sais rien de si suave qu'un bal, je ne connais pas de plus gracieux désordre, de rêve plus beau, de plaisir plus enivrant! J'arrivai un des premiers tant j'étais pressé de voir ces belles créoles dont j'avais gardé de si doux souvenirs. Pourquoi donc venez-vous si tard mes jolies danseuses? C'est un vol que vous nous faites, que cette heure de moins que vous nous accordez; mais ces derniers bals nous ont laissé bien des espérances pour le carnaval, il finira brillamment, nous en sommes sûrs aujourd'hui. Cette défaveur qui pesait sur les premières soirées ne se fait plus sentir. C'est un injuste préjugé qui tombe, et puis, voyez-vous, l'été va venir, il faudra nous dire adieu et nous aurons besoin de souvenirs pour enchanter ces heures solitaires que nous passerons loin de vous.

Le bal de mercredi fut très beau, rien de gracieux comme cette guirlande de jeunes femmes et de jeunes filles qui encadraient cette vaste salle St. Louis. Rien de si coquet que ces jolis bouquets de fleurs brunes et blondes qui s'étalaient à ce beau soleil hydrogène, rien d'animé comme ces sons de l'orchestre qui précipitaient le galop et rendaient les valses plus enivrantes.

Le bal masqué de samedi fut ravissant. Nous nous proposons de revenir quelquefois sur ces délicieuses soirées. Nous espérons y voir moins de places vides. Au revoir, à mercredi. Soyez moins tardives, Mesdames, et l'heure est si lente, et si pénible quand elle s'écoule dans l'attente! Et vous le savez, le temps de bonheur est toujours si court! oh! ne l'abrégez pas par votre faute.

F.

DERNIERES DATES.

New-York	jan 15	Liverpool	dec 10
Boston	jan 16	Londres	dec 10
Philadelphie	jan 16	Havre	dec 7
Washington	jan 16	Paris	dec 8
Baltimore	jan 16	Bordeaux	dec 3
Charleston	jan. 21	Madrid	nov 28
Vera-Cruz	jan 4	Cadix	nov 2
Tampico	dec 20	Havane	jan 22
Mexico	dec 30	Houston	jan 17

POUR MANCHESTER—Le steamer BAYOU SARAH, capt. G. W Northan, partira sans faute pour les ports ci-dessus et les débarcadaires intérieurs, aujourd'hui à 4 heures de l'après midi. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, vis à vis la rue de la Douane ou à

Wm S. BROWN, ag. nt,
29 janv 26, rue Gravier

POUR LITTLE ROCK, Fort Gibson, Fort Smith et Vanburen—Le steamer Cherokee, capitaine Harris, est prêt à recevoir un chargement et partira samedi le 1er. février à 10 heures. Pour fret ou passage, s'adresser vis à vis la rue Gravier ou à WILLIAM S BROWN,
28 janv 26, rue Gravier

POUR LOUISVILLE, Smith land, Paducah, Mills Point, Randolph et Memphis—Le steamer SHIPPIN, capitaine S. C. Russell, partira pour les ports ci-dessus et intermédiaires, mercredi 29 courant, à 4 heures après midi. Pour fret ou passage, s'adresser à bord au pied de la rue Poydras ou à PIERCE SHANNON & BROTHERS,
28 j 57, Magasins.

POUR CINCINNATI, LOUISVILLE & les ports intermédiaires.—Le bateau à vapeur MEDIATOR, capitaine Brickell, ayant une grande partie de son chargement d'engagée, et prêt à aller à bord, partira incessamment. Pour balance de fret ou passage, s'adresser à bord, vis à-vis la rue Lafayette, ou à

BOGERT & HAWTHORN,
29 jan 63, rue Gravier.

POUR BOSTON—La barque ADELINE & ELIZA, capitaine Hopkins, ayant à bord la plus grande partie de son chargement, peut encore recevoir quelques articles légers de fret. Pour fret ou passage s'adresser à bord ou à

J. W. ZACHARIE,
28 janv 86, rue de la D...

LIGNE DE LA LOUISIANE ET NEW YORK.—Le navire CHARLEMAGNE, capitaine Jackson, ayant le plus grande partie de son chargement d'engagée, partira incessamment. Pour fret ou passage, s'adresser à

FOSDICK & RASINES,
28 jan 70, rue du Camp

POUR LA HAVANE—Le brick de ... LOUISE FREDERICK, capitaine Sch..., berg. S'adresser pour fret ou passage, au capitaine à bord, ou à HAGEDORN & CRAMER,
28 jan 50, rue Bienville.

Le navire Paquebot OHIO, capt. C..., de Boston, est en déchargement vis à vis la presse à coton d'Orléans, les consignataires sont priés de venir recevoir leurs marchandises sur la Levée. 28j STETSON & AVERY, ... Douane

POUR LA MOBILE—... PEGUOT, capitaine A. M..., ayant la plus grande partie de son chargement engagée, partira incessamment. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à J. H. ... IDGE,
28 jan ... Commune.

POUR NEW YORK—L... ... Aux, capitaine Ch..., ayant une partie de son chargement engagée, partira ... Pour la reste du fret, ou passage, s'adresser à bord, ou à
28j J.H. ABBERI... Commune.

TRAVIS—Joseph, Anderson ..., Ferguson, C S Harrison, H..., Weil et B Villas, consignataires par le navire ..., de New York, sont priés de faire ... leur demeure au commis sur la Levée, autres marchandises seront emmagasinées à leurs ...
FOSDICK & RASINES,
28 jan ... Camp.

☞ Mrs. Lavender Brown, J... J. N. Whitmarsh et Francis, consignataires ... navire l'Ohio sont priés de faire connaître ... au commis sur la Levée, ... marchandises à leur adresse seront ...
28j STETSON ... Gravier.

LEGION D'ORLEANS.

Nouvelle-Orléans, ... Janvier 1840.

CONFORMEMENT ... la Légion de la Louisiane ... Dimanche, ... du mois prochain, ... se réunira sur la Place d'Armes, à ... du matin, pour ... [illegible]

CHARLES CUVELLIER,
... Major de la Légion. C. MASSIEU.

QUARTIER GENERAL. ... Janvier 1840.
ORDRES GENERAUX. No. ...

... colonel, Mr. Casimir Lacoste, ... [illegible]

... F. SMITH, Adjt et Inspecteur Général.

CIGARRES— ... [illegible]
14j ... St. Louis.

OFFICIEL.

LEGISLATURE DE LA LOUISIANE.

Seconde Session—Quatorzième Législature.

JOURNAL DU SENAT.

Mercredi 22 janvier 1840.

Le Sénat s'est assemblé conformément à l'ajournement.

Membres présents: MM. Félix Garcia, président, Armant, Bossier, Ducros, Dupré, Derbigny, Downs, Hoa, Scott de Féliciana et Winn.

Le secrétaire a été chargé de soumettre au concours de la Chambre le bill intitulé "Acte pour amender la charte de la Compagnie du chemin de fer de la Rivière Rouge."

Le président a soumis au Sénat la lettre suivante, dont lecture a été faite:

Nlle. Orléans 22 janvier 1840.

Bureau des Travaux Publics.

A l'Honorable Félix Garcia, président du Sénat de l'Etat de la Louisiane.

Monsieur,

Conformément à la loi, j'ai l'honneur de vous transmettre vingt exemplaires du rapport annuel du Bureau des Travaux Publics pour la Législature, avec les plans lithographiés qui les accompagnent.

Très respectueusement
Votre obéissant serviteur,
Signé ELIE ROUSSEAU,
Secr du B. T. P.

Par ordre du Président du Bureau.

M. Winn a donné avis qu'il présenterait un bill pour légaliser les actes officiels de George W Smith, ex notaire public de la Paroisse des Rapides.

M. Hoa, conformément à avis donné au préalable, a présenté un bill intitulé "Acte relatif au bureau médical du district oriental de l'Etat de la Louisiane."

Ledit bill a subi sa 1ère lecture.

MESSAGE DE LA CHAMBRE.

M. Cuvillier, greffier de la Chambre, a soumis au concours du Sénat les bills suivants:

"Acte pour incorporer la compagnie des Pompiers de Phoenix, de la ville de Lafayette."

"Acte pour incorporer l'Hôpital de Charité de la Paroisse des Natchitoches."

Il a aussi informé le Sénat que la chambre s'était désisté du rejet des amendemens du Sénat de la résolution nommant un comité réuni pour examiner l'état des affaires des banques avec certains pouvoirs conférés audit comité.

Le secrétaire a aussi soumis au concours de la Chambre, le bill intitulé "Acte pour créer un conservateur d'hypothèques dans et pour la Paroisse des Natchitoches."

Il a aussi informé la chambre que le Sénat avait donné son concours à l'adoption de la résolution nommant un comité réuni, pour examiner les Asiles des Orphelins, et que le Président avait nommé MM. Penn et Armant audit comité de la part du Sénat.

Le bill intitulé "acte relatif aux shérifs" a subi sa 3me. lecture et a passé.

La résolution et le bill suivans, ont subi leur 1ère lecture:

"Acte pour venir au secours de John Salter."

"Résolution nommant un comité réuni pour examiner les affaires de la Société d'Agriculture de la Louisiane, et pour faire un rapport à la Législature."

Le bill intitulé "acte pour pourvoir à la publication d'un nouveau digeste de lois, a été amendé et a subi sa 2de lecture.

Le bill intitulé "acte pour amender les lois des routes et pour d'autres objets" a été lu pour la 3de fois, et amendé, et sur motion de M. Penn, après la dispense des règles, il a subi sa 3me. lecture et a passé.

Message de la Chambre.

M. Cuvillier, Greffier de la Chambre, a soumis au concours du Sénat le bill suivant: "Acte pour établir le mode de procéder dans les actions d'éviction."

Le bill intitulé "acte pour établir une tenue additionnelle de la Cour Suprême du district de l'Ouest" a subi sa 2de. lecture; il a été amendé et après dispense des règles, il a été lu pour la 3e fois et a passé.

La résolution chargeant l'ingénieur d'Etat d'examiner les effets que pourrait causer l'ouverture du Bayou l'Eau bleue aux terres qui l'avoisinent et au canal de Lafourche et à la compagnie du canal de Barataria, a subi sa 3e. lecture.

La résolution nommant un comité réuni, pour s'enquérir en vertu de quelle autorité les recorders des trois municipalités de la Nouvelle-Orléans sont dans l'usage d'emprisonner sommairement et pour un terme limité; les citoyens de l'Etat et autres personnes, et chargeant ledit comité de présenter à la Législature, un rapport sur le résultat de leurs recherches" a subi sa 2de lecture.

Sur motion de M. Hoa, le blanc dans ladite résolution a été rempli du chiffre "deux" et après dispense des règles, elle a été lue pour la 3me. fois et a passé.

La résolution chargeant le bureau des travaux publics de faire les réparations nécessaires à la levée de la Pointe Raccourcie, telle que l'exige l'état de ladite levée, pourvu que le montant des frais n'excède pas $4518, balance de l'allocation faite et disposée par l'acte approuvé le 7 de mars 1838" et qu'avis du terme où devront se faire lesdites réparations en devra être donné au jury de police de la paroisse de la Pointe Coupée, a subi sa 2de. Lecture.

Sur motion de M. Hoa, le Sénat s'est occupé à huis clos des affaires de l'exécutif.

Les portes ayant été ouvertes—Sur motion, le sénat s'est ajourné à demain à 11 heures du matin.

Jeudi, 23 janvier 1840.

Le sénat s'est assemblé, conformément à l'ajournement.

Membres présents: Messrs Félix Grima, président, Armant, Bossier, Ducros, Dupré, Derbigny, Downs, Hoa, Penn, Porche, Scott de Féliciana et Winn.

Le secrétaire a été chargé de soumettre au concours de la chambre les bills suivants:

"Acte pour amender les lois des routes et pour d'autres objets."

"Acte relatif aux shérifs."

"Acte pour établir une tenue additionnelle de la cour Suprême, dans le district de l'Ouest."

Il a de plus informé la chambre que le sénat avait donné son concours à la "résolution nommant un comité réuni, relativement aux recorders des trois municipalités."

Message du gouverneur—M. Forstall, secrétaire intime du gouverneur a délivré un message écrit de son excellence.

M. Winn a présenté un mémorial des habitants des Avoyelles, lequel sur motion a été référé au comité sur l'éducation publique.

Conformément à avis donné au préalable, M Winn a présenté un bill intitulé:

"Acte pour légaliser les actes officiels de George W. Smith, ci-devant notaire public pour la paroisse des Rapides."

Le dit bill a subi sa 1re lecture.

Le bill intitulé "Acte pour incorporer l'hôpital de charité de la paroisse des Natchitoches," a subi sa 1re lecture.

MESSAGE DE LA CHAMBRE.

M. Cuvilier, greffier de la Chambre, a soumis au concours du Sénat les bills suivants:

"Acte pour incorporer la Congrégation Catholique et Romaine de l'Eglise St. Pierre à la Nlle-Iberie, dans la paroisse de St. Martin."

"Acte pour amender un acte intitulé "Acte pour incorporer la Compagnie du chemin de fer de Natchitoches et de la Sabine."

"Acte relatif au jury de police de la paroisse de Caldwell."

"Acte pour accorder à B. St. Amans, président de la compagnie du moulin à scie à vapeur, et à ses associés le privilège de construire un pont sur la Vieille Rivière."

"Acte pour incorporer la Compagnie du chemin de fer de Jefferson et du Lac Pontchartrain."

"Acte pour étendre les pouvoirs du jury de police de la Pointe Coupée."

Le bill intitulé "acte pour incorporer la compagnie de pompiers du Phénix no. 1, de la ville de Lafayette, a subi sa 1re lecture.

"Acte pour déterminer le mode de procéder dans les actions d'évictions," a subi sa 1re lecture.

La résolution chargeant l'ingénieur d'Etat, d'examiner les effets que pourrait causer l'ouverture du bayou l'Eau Bleue, sur les terres qui l'avoisinent, sur le canal de Lafourche et sur la compagnie du canal de Barataria," a subi sa 3me lecture et a passé.

"Acte pour pourvoir à la publication d'un nouveau Digeste de lois," a subi sa 3me lecture et a passé.

La "résolution requérant le bureau des travaux publics de réparer la levée sur la Pointe Raccourcie," a subi sa 3me lecture, et a été adoptée.

La "résolution relative au droit de suffrage," a subi sa 2de lecture.

Sur motion de M. Ducros il a été ordonné que le journal statuerait que cette résolution a été rapportée au sénat par la majorité du comité des affaires minées, qu'il était un membre du dit comité et qu'il n'avait pas approuvé le dit rapport.

M. Armant a fait motion que la dite résolution fût déposée sur le bureau sujette à l'appel des membres du sénat.

M. Bossier a demandé l'appel nominal, et le résultat a été comme suit:

En faveur de la motion de M. Armant: Messrs. Armant, Ducros, Dupré et Hoa—4 voix.

Contre la motion. Messrs. Bossier, Downs, Penn, Porche, Scott de Féliciana—5 voix.

En conséquence la motion ... la résolution sur le bureau n'a pas prévalu.

Sur motion de M. H..., la résolution relative au droit de suffrage a été ... l'ordre spécial du jour pour mardi prochain ...

Sur motion de M. ..., le bill intitulé "acte pour améliorer la navigation du bayou Vermillon et pour d'autres objets," a été ... jusqu'au retour de M. Crow.

Sur motion de M. ..., le sénat s'est occupé à huis clos des affaires de l'exécutif.

Les portes ont été ouvertes.

Sur motion le sénat s'est ajourné à demain, à 11 heures du matin.

CHAMBRE DES REPRESENTANS.

Jeudi, 23 janvier 1840.

La chambre s'est réunie conformément à l'ajournement.

Sur motion ordonné que l'absence de M. Mouton soit excusée pour cause de maladie.

Sur motion ordonné qu'un congé de quelques jours soit accordé à M. Bickham.

M. Lewis a présenté les résolutions suivantes lesquelles ont subi leur première lecture.

Résolu etc. Que l'avocat général de l'Etat soit invité à informer la chambre si les dispositions de l'acte intitulé "acte amendant l'acte approuvé le 1er. avril 1833, intitulé "acte relatif aux loteries, ont été violées dans le premier district judiciaire de l'Etat de la Louisiane, et s'il y a eu des procédures instituées pour punir les dites infractions, et le résultat des dites procédures.

Résolu etc. Que le greffier de cette chambre transmette à l'avocat général, copie de ces résolutions.

Sur motion ordonné que la chambre se dispense de ses règles et procède à la considération des dites résolutions.

Sur motion ordonné que les dites résolutions soient adoptées.

Le greffier a été chargé d'y demander le concours du sénat.

M. Byrne a soumis à la chambre une pétition des officiers du corps militaire appelé "l'Infanterie Nationale" demandant certaine appropriation.

Sur motion la dite pétition a été référée au comité sur la milice.

M. Boudousquié a présenté la résolution suivante:

Résolu etc. Qu'un comité réuni composé de cinq membres de la Chambre et de membres du sénat, soit nommé pour examiner les affaires et la situation du Collège de Jefferson conformément à l'acte de la législature approuvé le 31 mars 1835.

Sur motion la chambre s'est dispensée de ses règles et a procédé à la considération de la dite résolution, laquelle a été adoptée.

L'Orateur a nommé MM. Davidson, Kenner, King, Cousin et Pichot membres du dit comité de la part de la Chambre.

Le greffier a été chargé de demander le concours de la Chambre à la dite résolution.

M. Pugh au nom du comité spécial auquel a été référée la pétition de A. M. Folley, a fait le rapport suivant:

Le comité auquel a été référée la pétition de A. M. Folley de la paroisse Assomption, ayant pris en considération la susdite pétition a l'honneur de rapporter qu'il s'est enquis des faits émis par le pétitionnaire, et est d'opinion qu'il devrait y avoir une loi pour venir à son secours. En conséquence il rapporte le bill intitulé "acte pour venir au secours de A. M. Folley" lequel bill a subi sa 1re lecture et a été renvoyé à demain pour être lu une 2de fois.

M. Dunbar, conformément à l'avis qu'il en a donné, a présenté le bill intitulé: "Acte pour abolir la taxe imposée sur les procès institués dans la paroisse des Rapides et pour d'autres objets."

Le dit bill a subi sa 1ère lecture et a été renvoyé à demain pour être lu une seconde fois.

M. Gaiennié conformément à l'avis qu'il en a donné, a présenté les bills suivans, lesquels ont subi leur 1ère lecture et ont été renvoyés à demain pour être lus une seconde fois.

"Acte pour autoriser le gouverneur à faire les réparations nécessaires aux édifices à l'usage des divers départements du gouvernement de l'Etat dans la ville de la Nouvelle-Orléans."

"Acte pour amender l'acte intitulé. "Acte pour ... des percepteurs des taxes d'Etat sur les propriétés foncières, les esclaves et les voitures dans et pour la paroisse d'Orléans."

"Acte pour ... l'ouverture des maisons de jeu dans la ville de la Nouvelle-Orléans."

Sur motion la Chambre a reconsidéré le vote donné hier sur le bill intitulé: "Acte pour accorder des pouvoirs ultérieurs au Jury de Police de la paroisse de la Pointe-Coupée."

Les diverses sections du dit bill ayant été adoptées avec quelques amendements, sur motion ordonné que le dit bill passe tel qu'il a été amendé et conserve son titre.

Le greffier a été chargé de demander le concours du sénat.

M. Boudousquié a fait la motion que la Chambre reconsidère le vote donné hier sur la pétition de veuve Larroche, demandant le privilège de disposer d'une certaine propriété au moyen d'une loterie, sur l'adoption de ladite motion.

M. Lewis a demandé l'appel nominal, et il a paru que MM. Boudousquié, Carr, Claiborne, C. M. Conrad, Cousin, Debellevue, Gaiennié, Godberry, Lavergne, Lockett, Patten et Rattliff avaient voté dans l'affirmative—douze (12).

Et que MM. Baillio, Brashear, Breaux, Declouet, Dunbar, Dupuy, Farmer, Kenner, King, Laforest, Lewis, Morse, Pichot, Preston, Pugh, Rogers, Thomas, Trépagnier, Wadsworth, Wilson et Winchester avaient voté dans la négative—21 non.

En conséquence cette motion a été rejetée.

L'Orateur a soumis à la Chambre une communication du trésorier de l'Etat, contenant un tableau des pensions payées par l'Etat, laquelle communication avait été demandée par une résolution de la Chambre.

Sur motion ordonné que ladite communication soit déposée sur le bureau sujette à l'inspection des membres.

Par un message du Sénat, par M. Davis son secrétaire, le concours de la Chambre est demandé aux bills suivans, lesquels ont subi leur 1ère lecture et ont été renvoyés à demain pour être lus une seconde fois.

"Acte pour établir un terme additionnel des sessions de la Cour Suprême pour le District Oriental."

"Acte pour amender la charte de la Compagnie du chemin à coulisses de la Rivière Rouge."

"Acte pour créer un annotateur des hypothèques dans et pour la paroisse des Natchitoches."

"Acte pour amender les lois relatives aux chemins et pour d'autres objets."

Et "Acte relatif aux shérifs."

Par le même message la Chambre est informée du concours du Sénat aux résolutions nommant un comité réuni pour s'assurer en vertu de quel droit les Recorders emprisonnent les citoyens pour un terme limité.

MM. Hoa et Penn sont nommés membres du dit comité de la part du Sénat.

Ainsi qu'à la résolution nommant un comité réuni pour visiter les hospices des Orphelins et Orphelines.

MM. Penn et Armant sont nommés membres du dit comité de la part du Sénat.

ORDRE DU JOUR.

Les bills suivans ont subi leur 2nde lecture et ont été renvoyés à demain pour lire une 3e fois.

'Acte pour accorder des pouvoirs ultérieurs au jury de police de la paroisse de St. Landry.'

'Acte relatif à la collecte des taxes d'Etat et de Paroisse, dans la paroisse de St. Landry.'

'Acte pour venir au secours d'Adélaïde Bourgeat, épouse de James Fort Muse.'

'Acte pour changer l'époque des sessions de la Cour Suprême pour le District Oriental des Opelousas.'

'Acte pour changer l'époque des sessions des Cours de District dans le neuvième District Judiciaire.'

'Acte pour autoriser Edward R. J. Allmot, Thomas M. Scott, James Wilkinson, Woodson McMenley, et autres, à construire un pont sur le Bayou Round Away à Richmond, dans la paroisse de Madison.'

'Acte pour venir au secours du Collège de Franklin.'

'Acte relatif aux élections dans la Paroisse d'Orléans.'

'Acte pour amender la Charte de la 1ère Eglise Congrégationnelle de la Nlle. Orléans.'

'Acte pour autoriser le Gouverneur de l'Etat à acheter 500 copies du code de procédure à l'usage de l'Etat.'

'Acte pour autoriser le Trésorier de l'Etat à payer aux administrateurs de l'Académie de Catahoula, une certaine somme appropriée en faveur de la dite Académie par la 3me section de l'acte intitulé 'Acte pour incorporer l'Académie de Ouest Baton Rouge, et faire une appropriation pour icelle et pour d'autres objets,' approuvé le 13 mars 1837.

'Acte pour amender l'acte créant la ville de Lafayette, approuvé le 2 avril 1835 et pour nommer des juges associés pour la dite ville.'

Et "Acte pour incorporer la ville de Jefferson.'

Troisième lecture.

La Chambre s'est occupée du bill intitulé: "Acte pour venir au secours de George P. Bryan, shérif de la paroisse de St. Martin" lequel bill était sous considération quand la Chambre s'est ajournée hier.

Sur motion la Chambre s'est formée en comité général pour la considération du dit bill, M. Winchester appelé au fauteuil, après quelques instants, le comité général s'est levé, et le rapporteur a rapporté que le comité s'était occupé du dit bill et l'avait adopté; sur motion, ordonné que le dit bill passe et conserve son titre, le greffier a été chargé d'y demander le concours du sénat.

La Chambre a pris en considération le bill intitulé "acte pour changer l'époque des élections des membres de la Chambre des Représentants au Congrès, pour l'Etat de la Louisiane," lequel avait été fixé à l'ordre spécial du jour pour aujourd'hui.

Sur la question de l'adoption de l'amendement présenté par M. Claiborne à la première section du dit bill "lequel est conçu comme suit" et qu'après que la dite élection sera faite comme il est ci-dessus, les élections dans les districts congressionnels seront faites comme par le passé, à la même époque que se tiennent les élections des membres de l'assemblée générale, dans l'Etat de la Louisiane, comme il est et pourvu par la constitution.

L'appel nominal a été demandé par M. Lewis et il a paru que MM. Baillio, Brashear, Byrne, Breaux, Claiborne, C. M. Conrad, Cousin, Debellevue, Declouet, Dunbar, Farmer, Godberry, Guion, King, Laforest, Lavergne, Morse, Phelps, Preston, Pugh, Rattliff, Rogers, Wilson et Winchester avaient voté dans l'affirmative—24 oui.

Et que MM. Byrne, Farmer, Godberry, Kenner, Lewis, Lockett, Morse, Pichot, Patten, Thomas, Trépagnier, Wadsworth, Wilson et Winchester avaient voté, dans la négative—13 non.

En conséquence la 1re section dudit bill a été adoptée telle qu'elle a été amendée.

Pendant la discussion du préambule dudit bill, sur motion ordonné que ledit bill soit référé à un comité de sept membres, dont deux devront être choisis dans chaque district congressionnel.

L'Orateur a nommé MM. C. M. Conrad, Kenner, Rattliff, Thomas, Brashear et Carr dudit comité.

La Chambre a pris en considération la section, le bill intitulé "Acte pour amender les lois de cet Etat, relatives à la communauté d'acquêts et gains."

Lequel avait aussi été mis à l'ordre spécial du jour pour aujourd'hui.

Pendant la discussion dudit bill, sur motion ordonné qu'il soit mis à l'ordre spécial du jour pour mercredi 29 du courant et qu'il soit imprimé.

Sur motion la Chambre s'est ajournée à demain, à 10 heures, A. M.

LISTE MARITIME.

PORT DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

EXPEDIES.

Navire Nile, Kenny, Havre, Hanold & Maspero
Delaware, Patten, Natchez, S & J P Whitney
Goel. Lapello, Baker, Mobile, capt
Arab, Bradstadt, Havane, D Masston
Experiment, Flinn, Brazoria, Bryan, Austin & co

ARRIVES.

Bateau de remorque Lion, Riddle, des Passes, ayant mis en mer le navire Helen—il a amené dans le port le navire Republican, la barque Sarah et le brick Venus. Laissé la Balise, le 26 du courant, au matin, il n'annonce rien en vue; brick Tenedos et la goëlette Montgomery en rivière.

Bateau de remorque Phenix, Amble, des Passes, ayant mis en mer le navire Peruvian, la barque Tarquin—Il a amené dans le port le navire Auburn, les barques Clarion, Maid of Orleans et Natchez. Laissé la barre le 26 du courant, à 10 heures a. m. Aucun batiment en vue; navires Pontiac et Troy toujours sur la barre S. O.

Bateau de remorque Porpoise, Davis, des Passes, ayant mis en mer tous les batimens qu'il avait à remorquer—il a amené dans le port le navire Adriondack et la barque Alcesta. Laissé la Passe N. E. le 26 du courant, à 8 heures a. m. Un navire en vue, plusieurs bricks et goël. en rivière.

Navire Adriondack, Hackstaff, en 16 jours de New York, à P Laidlaw.

Navire Auburn, Durfee, de New York, à P Laidlaw.

Navire Republican, Wilson, du Havre (23 n...) à P. Laidlaw, avec un chargement de vins et marchandises consignés à divers consignataires.

Passagers—John Hewlett, Esq.; Messrs. E. Lies; J. Tradeau, V Texier, Treau, Pouverin & Guerin et 60 dans l'entrepont.

Barque Clarion, Young, de la Havane, (23 jan.) à Groning & co.

Barque Sarah, Foster, de New York, au capit.

Barque Natchez, Snow, en 23 jours de Portland, au capitaine.

Barque Alcester, Frazer, de Greenock, par la voie de Campèche, à Holmes & Mills.

Brick Velos, Lamenaga, en 8 jours de la Havane, au capitaine.

Steamer Gen. Wayne, Hiner, de Cincinnati, chargé de produits.

Steamer Artisan, Houston, de Donaldsonville, avec du sucre, &c.

Steamer Princess, Sandford, de Vicksburg, avec du coton, &c.

Steamer Edw. Shippen, Russell, de Paducah, avec du coton, &c.

Steamer Cinderella, Irwin, du Fort Smith, avec du coton, &c.

MEMORANDA

Le steamer Edw. Shippen a quitté Paducah le 20 courant, annonce que le temps était froid, les rivières remplies de glaces et l'Ohio montant.

Expédié à New York pour ce port, le 14 jan—Navire Star, Mallet; navires Mississippi et Auburn, prêt.

Arrivé à Boston le 11 jan—Navire Caroline; 10 brick Lucy.

A la Havane pour ce port, le 22 jan—Goel. Ulises, Marlelang; mistico San Pablo, Pla; goel. Hudson, Cliff; goel. Swallow, Holdridge; et la goel. St. Thomas.

☞ Nous sommes autorisés à annoncer qu'à la demande d'un grand nombre de citoyens des trois municipalités, M. WILLIAM FRERET, a consenti à se présenter comme candidat à la place de maire à la prochaine élection.

Messieurs les Editeurs.

Vous êtes priés d'annoncer dans votre estimable journal que LOUIS U. GAIENNIE, Esq. sera soutenu comme maire à la prochaine élection et qu'il obtiendra les votes des 1ère. 2de et 3me MUNICIPALITES.

Messieurs les Editeurs,

Ayez la bonté d'annoncer Mr. JOSEPH KENNEDY, comme candidat pour maire de la ville, à la prochaine élection, et il sera soutenu par UN GRAND NOMBRE DE VOTANS.

Monsieur l'Editeur,

Veuillez annoncer dans votre estimable journal que le COLONEL CHS. CUVELLIER, cédant aux vœux exprimés publiquement par un grand nombre de ses concitoyens est candidat pour la Mairie à la prochaine élection.

24 déc—1J VOX POPULI.

☞ Nous sommes autorisés à annoncer que M. Frederic Buisson à la requête d'un grand nombre de ses concitoyens, se porte candidat à la place de Maire. Il recevra le vote de nombreux partisans. 27j

GARDES D'ORLEANS.

Assemblée bourgeoise.

VOUS êtes requis de vous réunir au bureau du soussigné, samedi prochain 1er février 1840, à 6 heure du soir.

Les membres honoraires et les personnes qui ont appartenu à cette compagnie depuis sa formation sont respectueusement invités à assister à cette assemblée dont le but est de la conserver à la légion de la Louisiane.

29j—5 PAUL BERTUS, Capt. des G. D.

WILLIAM MURE, fera des avances en argent sur les consignations de coton, faites à ses agents à Liverpool. 22, rue du Canal. 21d—1m

TRAITES sur New-York, à 10 et 60 jours de vue, s'adresser à WILLIAM MURE,
21 dec—1m 22, Canal.

PIANOS.

MME V. ARTIGUENAVE, professeur de musique et de piano forte, élève du célèbre Jacques Herz, a l'honneur de faire connaître aux dames qu'elle est de retour de Paris, et continue de donner des leçons en ville et chez elle toujours d'après les modes adoptés par les grands professeurs d'Europe.

Mme V. Artiguenave informe les amateurs qu'elle a apporté de France de beaux et bons pianos, ainsi qu'une collection de musique très choisie pour cet instrument. On trouvera aussi diverses méthodes et celle de Henri Herz qui n'a point encore paru ici et qui mérite de fixer l'attention.

Rue Royale No. 261. 28 jan—7

DEMANDE—On a besoin d'une femme recommandable pour prendre soin d'un ménage et des enfans, à la campagne. S'adresser en ville à M. R. Brugier, rue St. Louis, entre Chartres et Levée. 28jan—3

A VENDRE de suite, pour cause de départ et à très bon compte, quatre-vingt cordes de bois à brûler, de première qualité. On vendra en gros et en détail bien au-dessous du cours. S'adresser chez M Alexandre, rue St. Anne, No. 55, entre Condé et Royale, ou même rue No. 122, entre Bourbon et Dauphine. 28 janv—3

EN débarquement—200 pièces toile d'emballage, qualité supérieure, à vendre par KENNEDY, DUREL & CO.,
28 jan 53, Toulouse.

CORDAGES—250 rouleaux de Manille, assortis, 30 haussières, nouvellement arrivés, à vendre par J. B. BAILEY,
28 jan 14, rue Bienville.

CIDRE ET SIROP—300 caisses cidre de Champagne, 200 caisses sirop de limon, à vendre par J. B. BAILEY,
28 jan 14, rue Bienville.

BLANC DE BALEINE—200 caisses blanc de baleine de New Bedford, à vendre par J. B. BAILEY,
28 jan 14, rue Bienville.

CHANDELLES—100 caisses chandelles de Nantucket; 50 do de New Bedford; 100 do composé, à vendre par FOSDICK & RASINES,
28 jan 70, Camp.

MELASSE de la Raffinerie—30 barils melasse, en débarquement vis à vis la rue Conti, à vendre par ALLAIN & TREMOULET,
28 jan 11, Conti.

PORC—453 barils porc, 736 barillets graisse, lard en feuilles de Cincinnati, 22 boucauts porc en saumure, 232 barils farine, à vendre par LAYET & AMELUNG,
28 jan 17, rue de la Commune.

TOILE et Corde d'emballage—500 pièces toile et 300 rouleaux corde, à vendre par LAYET & AMELUNG,
28 jan 17, rue de la Commune.

BOTTES, souliers, Brodequins, et 50 douzaines chapeaux de laine, à vendre par FROST & co
24 janv 6, rue de la Douane.

MARCHANDISES DU PAYS—Actuellement en magasin et à vendre par KIDDER & HEAD, 99, Camp. 28j

BLANC DE BALEINE—60 caisses spermaceti de New Bedford en débarquement du navire Aurora, à vendre par WALTON & COCKAYNE, 28 Nlle Levée 28j

TRAITES sur l'Angleterre, à vendre par KOHN DARAN, & Co 28 Bienville 28j

QUINZE mille barils farine reçu par Chaland, 50 barils whiskey rectifié, 1100 barils farine pour Steamer, 50 boucauts jambons de Cincinnati, à vendre par JOSEPH LANDIS, 14 Poydras.

CIMENT—100 barils ciment hydraulique, 50 do. ciment romain, 25 do ciment américain, 75 do. chaux, nouvelle qualité; venant d'être reçu et à vendre par J. B. BAILEY,
28j 14, Bienville.

MAQUEREAUX—800 barillets maquereaux Nos. 1 et 2, en débarquement du navire Astraea, à vendre par ROB. H. WHITE,
28j 40 Poydras.

BARILS A MELASSE—200 barils à vendre en débarquement du navire Astraea, par ROB. H. WHITE, 40, Poydras. 28j

RAISINS, &c—1800 caisses raisins R. 100 do citrons; 70 barriques vin de Catalogne; 40 barils vin vieux; 300 sacs café de la Havane; 100 do de Rio; 400 milliers cigarres, regalia, canones, trabucos, &c, 30 services linge de table du Bearn, 15 balles toile à voile de Russie; 10 do do ravens duck; 200 balots tabac en feuilles à vendre par CUCULLU, LAPEYRE & co.
28 jan no. 29, rue Toulouse.

CORDES ET TOILES—200 pièces toile d'emballage, 131 rouleaux cordes; 16 ballots ficelle, à vendre par BOGERT & HAWTHORN,
28 jan 63, rue Gravier.

JAMBONS de Westphalie, débarquant du brick Louise Frederick, à vendre par HAGEDORN & CRAMER,
28 jan 50, rue Bienville.

TRAITES sur New-York, à vendre par ANDREWS & BRO.,
28 janv 50, rue du Camp.

PORC Mess et Prime—120 barils porc mess et prime; 8 barils et 800 barillets graisse; 1610 pièces porc en grenier; 25 barils porc mess désossé, à vendre par GODFREY, LAWRIE & SMALL,
28 jan 36, rue Gravier.

HARENGS—60 barils harengs marinés anglais, 200 caisses chandelles suif; 300 do. blanc de baleine; 500 caisses et 10 tambours morue, à vendre par EDWARD PRAGUE & CO,
28 jan 23, rue de la Douane

BLANC DE BALEINE—60 caisses blanc de baleine de New Bedford, à vendre par WALTON & COCKAYNE,
28 jan 18, Nouvelle Levée.

TRAITES sur New York, à vendre par VAN WICK & Co.—35, rue du Camp 28 janv

PLOMB de chasse, à vendre par VAN WICK & Co.—35, rue du Camp 28 janv

FIGUES—336 tambours en débarquement et à vendre par KIDDER & HEAD,
28 janv 99, rue du Camp

CHAMPAGNE—40 paniers, marque de la comète; 150 caisses vin de sherry, marque de Hendriches; 20 caisses vin d'Oporto, marque de Roxas, en magasin et à vendre par KIDDER & HEAD,
28 janv 99, rue du Camp

A VENDRE chez les soussignés—Vins de Bourgogne, Chambertin et Clos de Vougeot

Vins de Bordeaux, en barriques, demi barriques et caisses,
Vins de Marseille,
Vin du Rhin; champagne 1ère. qualité,
Vin blanc en demi-barriques et en caisses,
Cognac vieux,
Liqueurs assorties,
Eaux de vie, anisette de Bordeaux,
Absinthe suisse, de diverses marques,
Kirsch vieux, fromage de gruyère,
Plus aux pianos de Paris,
Fusils de chasse et pistolets d'arçons.

28 janv SCHOFFER & Co., 23, rue Toulouse

COUR DE COMMERCE—No. 1286—Hennen vs. Walton & Co. en liquidation contre C. & M. M. Rea—En vertu d'un ordre à moi adressé par l'honorable Cour de Commerce de la Nouvelle-Orléans, il sera vendu à la Bourse de la rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale, Mardi 28 courant à midi:

Le Sloop Nameoka, tel qu'il se trouve à l'extrémité du rail road du lac Pontchartrain, saisi dans le procès ci-dessus.

Conditions comptant.

28 jan—1 C. F. HOZEY, shérif.

EN la Cour des Preuves dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans — Succession de William Nott—Il est ordonné qu'une assemblée des créanciers de cette succession soit convoquée et tenue en l'étude du sieur Charles Boudousquié, notaire public de cette ville, à l'effet de délibérer et de donner leur opinion sur le mode le plus avantageux de disposer des propriétés immobilières dépendant de la dite succession, et de fixer les termes et conditions de la vente d'icelle. Ladite assemblée de créanciers devant avoir lieu le huit février 1840, à 10 heures du matin. Nouvelle-Orléans, 27 janvier 1840.

(Signé) J. BERMUDEZ, juge.

Pour copie conforme.

AND D DORIOCOURT, Député régistre des testaments.
28 jan—3

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de Paroisse pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans—Présent l'honorable Charles Maurian, juge—23 janvier 1840—No. 11,298—Newton Richard vs. ses créanciers et les créanciers de J. S. Boyd—Après lecture et enrégistrement d'un tableau de distribution dans cette affaire, il est ordonné par la cour que les personnes qui y sont énumérées devront faire connaître dans le délai de dix jours qui suivront la publication de cet ordre, les raisons qui empêcheraient d'homologuer le dit tableau et de suivre la distribution des fonds telle qu'il la prescrit.

Par ordre de la cour,
Bureau du Greffier, N. O. le 27 janv. 1840.
28 jan—3 A. PITOT, greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de Paroisse pour la paroisse et ville de la N. Orléans—Présent l'honorable juge Charles Maurian—No. 12366—23 janvier 1840—George Armstrong contre ses créanciers (Pour un délai.)—Après lecture et enrégistrement de la demande et du bilan dans cette affaire, il est ordonné par la cour que les créanciers du pétitionnaire se réuniront en l'étude de J. B. Marks, notaire public, le mardi 25 février prochain 1840, pour y exposer les raisons qui ne permettraient pas d'accorder le délai demandé, et jusques là, toutes poursuites contre sa personne ou ses propriétés sont suspendues. Il est de plus ordonné que C. D. Dufour demeure délégué pour représenter les créanciers absens.

Par ordre de la Cour, bureau du greffier, 23 janvier 1840. ARMAND PITOT,
28 janv—3t en 30j Greffier

ETAT DE LA LOUISIANE—Paroisse Saint-Jean-Baptiste.—Jeudi 27 février 1840, à dix heures du matin, en vertu d'un jugement rendu par l'honorable Cour du premier District judiciaire de cet Etat, le 15 juin 1839, dans l'action en partage de François Marcelin Haydel contre Jean Jacques Haydel, il sera exposé en vente publique par le juge exofficio et encanteur soussigné, sur les lieux;

1o. Une habitation à sucre en sucrerie située dans cette paroisse, sur la rive droite du Mississipi, ayant vingt trois arpents trois toises plus ou moins de face au fleuve sur quarante arpents de profondeur, avec une seconde concession, ... par celle de Madame veuve Mathias Russell et du côté d'en bas par celle en société entre le sieur Pierre Clidament Becnel et la dame veuve François Haydel; ensemble les bâtimens étant dessus consistant en deux maisons principales, dont une à étage, deux cuisines, deux hôpitaux, deux magasins à vivres, une écurie, un moulin à pierre, un ..., une sucrerie ayant deux équipages montés de quatre chaudières chaque et pourvus de fourneaux, un moulin à cannes mû par une machine à vapeur d'Angleterre, une purgerie pouvant contenir 250 boucauts, et une forge.

2o. Des chevaux, des mulets et des bœufs domptés, des moutons, des instruments aratoires, du maïs, un moulin à cannes vertical et divers autres objets.

CONDITIONS:

L'habitation payable un tiers comptant, et la balance à un, deux et trois ans de crédit à compter du jour de la vente, en billets endossés à satisfaction, portant hypothèque spéciale sur la dite habitation; tous ceux des dits billets qui ne seront pas payés à leur échéance, porteront intérêt au taux de dix pour cent par an jusqu'à parfait paiement.

Les biens meubles payables ... comptant, et toute somme au dessus à soixante jours de crédit à compter du jour de la vente, en billets endossés à satisfaction.

Les frais d'actes de vente, certificat et inscription d'hypothèque à la charge de l'acquéreur.

Paroisse St-Jean Baptiste, le 25 janvier 1840.
28 jan—3 en 30j T. LEBLANC, juge.

$10 DE RECOMPENSE.

EST partie marronne de la maison du soussigné dans la matinée du 12 courant, la griffonne nommée REBECCA, âgée de 20 ans environ, 5 pieds 10 ou 12 pouces de grandeur, taille mince, elle a deux marques sur la joue gauche, comme deux égratignures profondes. Elle a emporté un paquet de vêtemens, et un manteau marron sans capuche. ... sous les peines prévues par la loi.

La récompense ci-dessus sera donnée à celui qui la conduira à la geôle ou chez le soussigné

GEORGE CARRICO,
28 jan—9 26, rue de la Douane.

MARCHANDISES DE PRINTEMPS A VENDRE.

LES soussignés viennent de recevoir par le navire Rubicon du Havre, et Richard Anderson de N York, quelques caisses belles marchandises de printemps, consistant en calicots imprimés, jaconats de chapeaux de femmes, paille d'Angleterre, do. d'Italie dans le dernier goût, souliers de satin et chevreau pour jeunes filles, corsets, mouchoirs de batiste unis et brodés, calecottes, gants, bas, et variété d'autres objets à prix réduits.

27 janv—3 M. KERMAN, 79, rue Royale.

☞ J. M. CABALLERO a transporté son Magasin au No. 32, rue Vieille-Levée. 27 janv

TOILES D'EMBALLAGE—275 balles, 10 rouleaux cordes d'emballage, 200 rouleaux cordes qualité supérieure, 10 caisses ficelle, sacs de pitres, 23 balles à vendre par. SAMUEL BELL,
27j 89 Magasin.

TRAITES sur New York, à vendre par VAN WYCK, 35 Camp. 27j

AMUSEMENS.

THEATRE D'ORLEANS.

Mardi 28 Janvier,

Dernière soirée et bénéfice de HERR CLINE,

LE MACON,

Opéra comique en 3 actes d'Auber.

GRANDE ASCENSION avec *UNE BROUETTE*

Sur la corde tendue jusqu'aux troisièmes loges par HERR CLINE.

Précédé de plusieurs tours variés qui seront terminés par:

LES POSES GRACIEUSES &c.

TONY ou LE CANARD ACCUSATEUR.

Vaudeville en 2 actes.

On commencera à 6 heures et demie.

SALLE ST. LOUIS.

Bénéfice de Mr. E. BERTUS.

GRAND BAL PARE,

Précédé d'un

BAL D'ENFANS A CARACTERE

Qui commencera à 5 heures et finira à 9.

Le grand bal aura lieu immédiatement après.

Prix d'entrée: les grandes personnes ... $1.
Enfans ... 50

Après le Bal d'Enfans, les domestiques sortiront de la salle. 28 jan

SALLE ST. LOUIS.

MESSIEURS les commissaires ainsi que les souscripteurs aux bals de société, sont invités à se réunir au bureau de la Salle St. Louis, Mardi 28 janvier, à 5 heures du soir. 27 jan—2

SALLE SAINT-LOUIS.

AVIS.—A la demande de plusieurs familles il y aura à ladite salle, le lundi 3 février, un Grand Bal Paré, précédé d'un Bal d'Enfans à Caractère.

Les enfans sans déguisement seront de même admis. 25 janv—8t

BALS.

SALLE D'ORLEANS.

LE soussigné annonce à ses amis et aux Dames de la Nouvelle-Orléans, qu'il y aura

DES BALS PARES ET MASQUES

tous les lundi, Mercredi et Samedi de chaque semaine,

PRIX d'entrée: — Cavaliers ... $2

☞ Un bureau sera ouvert pour y déposer les chapeaux, cannes, manteaux, &c.

29 nov A. MITAUD.

THEATRE ALLEMAND.

LE directeur a l'honneur d'annoncer au public qu'il a disposé l'établissement ci-dessus pour donner un BAL de souscription tous les Samedis.

L'orchestre du dit Théâtre assistera aux Bals.

Le livre de souscription est maintenant ouvert au bureau de la direction du théâtre.

Prix d'entrée $2 00

Les souscripteurs ont droit à trois billets de dames.

28 décembre

Salle de la Marine, entre les deux marchés.

GRAND BAL PARE ET MASQUE.

Tous les Lundi, Mercredi et Samedi de chaque semaine.

PRIX D'ENTREE:

Cavaliers ... $1 50

N. B. Un bureau est ouvert pour y déposer les cannes, manteaux, armes, &c.

Il y a dans la salle de bal une bonne buvette et un excellent restaurant. 27d

GRANDE LOTERIE D'IMMEUBLES ET D'ACTIONS DE LA LOUISIANE.

DEUX MILLIONS DE PIASTRES.

16,000 billets gagnants se montant en totalité à $2,000,000 de piastres.

Le premier tirage aura lieu avant ou le 22 février prochain, jour de la naissance de Washington.

Le nombre des billets déposé jusqu'au jour d'hier dans la roue approchait de 63,000.

Des billets de $20 seulement sont à vendre au bureau des Propriétaires, encoignure des rues de Canal et St. Charles.

CALDWELL, OAKEY & PRITCHARD.
28 jan—1

BUREAU DE LA GRANDE LOTERIE DE PROPRIETES.

Nouvelle Orléans le 28 Janvier 1840.

Avis à nos agents dans les Etats Unis.

TOUS nos agents aux Etats-Unis, sont requis de clore leurs ventes de nos. au 15 avril prochain, et d'envoyer à Louis Schmidt, agent en titre, à la Nouvelle Orléans, une liste des nos. vendus et d'en déposer le produit dans des institutions solvables et d'en retirer des certificats de dépôt pour être remis à l'une ou l'autre des banques ci après.

Banque des Citoyens de la Louisiane.
Banque de l'Union de la Louisiane.
Banque du Canal de la Nouvelle-Orléans.

28 j—2m SCHMIDT & HAMILTON.

GRANDE LOTERIE D'IMMEUBLES ET D'ACTIONS DE LA LOUISIANE.

EN vertu d'une loi qui incorpore les régents du Lycée de St. Charles, approuvée le 6 mars 1828.

Capital $2,000,000.

10,000 lots gagnans, montant en totalité à $2,000,000.

Billets $20 seulement.

Le tirage se fera sur l'ancien système des billets blancs et gagnans, 1er. jour du tirage mardi 18 février, dans la Rotonde de la Bourse St. Charles.

Les propriétaires ont beaucoup de plaisir à annoncer que le 1er jour du tirage aura lieu plutôt qu'on ne le croyait, les numéros qui seront complétés le 3 de février sous la surintendance de M. R. C. Sanchez, dûment autorisé par Horatio Davis, not. pub., à cet effet. la roue des billets blancs et gagnans sera ensuite complétée avec toute activité, ... aucun désappointement aux nombreux propriétaires de billets le premier jour du tirage peut être fixé positivement au jeudi 18 février, à la Rotonde de la Bourse St. Charles. Billets de $20, à vendre au bureau des propriétaires, encoignure des rues St. Charles et Canal.

30 des lots gagnans seront stationnaires, les premiers numéros sortant de la roue pendant les premiers 15 jours du tirage seront des lots gagnans tout le reste des 10,000 lots gagnans, étant $970, resteront flottants et plusieurs d'entr'eux peuvent être tirés le 1er jour.

28j CALWELL, OAKEY & PRITCHARD

LOTERIE ROYALE DE LA HAVANE.

ON donne avis aux possesseurs de billets de la Loterie Royale de l'Ile de Cuba, sortis comme gagnans lors du tirage de la classe no. 318, du 21 janvier, qu'ils doivent se présenter à la maison No. 14, rue l'Hôpital, où ils trouveront les sommes qui leur reviennent.

On trouvera aussi dans cette maison des billets faisant partie de la loterie qui sera tirée le 8 février prochain. 28 j—3

REAL LOTERIA DE LA HABANA.

SE avisa a los poseedores de billetes de la Real Loteria de la Isla de Cuba, que han obtenido premio en el sorteo no. 318, celebrado el 21 de enero de 1840, se presenten en la casa no. 14, calle de l'Hôpital, que le seran satisfechos. Asi mismo se avisa, encontraran en la misma casa los billetes para el inmediato sorteo No. 319 que se ha de celebrar el 8 de febrero.

28 j—3

Tirage officiel de la loterie de la Louisiane Classe No. 4.

29 33 24 69 17 47 46 45 16 14 31 38

LA LOTERIE DE LA LOUISIANE

Sera tirée Mercredi à 7 heures, à l'Hôtel de la Bourse.

GROS PRIX—$15,000.

$10,000—$3,000—90 de 1000, etc.

78 numéros balottés—13 sortant.

Billets $5 00 seulement, coupons en proportion.

A vendre au bureau de direction

D. S. GREGORY & Co.
28 jan—2 35, rue du Canal N. Orléans.

Tirage Officiel de la grande loterie d'Etat, Classe 89 pour 1839.

39 79 9 68 49 59 30 88 12 6 27 74 7 40 41

GROS LOT DE 12,000.

☞ BILLETS SEULEMENT $3 00. ☜

CLASSE No. 90.

GRANDE LOTERIE DE L'ETAT.

☞ Autorisée par la Législature de l'Etat. ☜

Devant être tiré le Mardi 28 janvier 1840, à 6 1-2 heures de l'après-midi, à l'Hôtel de la Cité, rue de la Commune.

S. DAVIS & Co., Directeurs.

90 numéros—15 sortant.

PROGRAMME

1	Lot de	12,000	12,000
1	"	4,000	4,000
1	"	2,500	2,500
1	"	2,000	2,000
1	"	1,500	1,500

49,395 prix montant à $252,4[illegible]

Billet entier $3 00. Demi $1 50. Quart 75 cts.

Paquets de 30 billets pour $90 00 garantis devoir tirer au moins $45.

Paquets de 30 demi billets pour $45 00 garantis devoir tirer au moins $22 50.

Paquets de 30 quarts de billets pour $22 50 garantis devoir tirer au moins $11 25.

Pour paquets ou simple billet, s'adresser au bureau des Directeurs, No. 16, rue de Chartres, et au coin St-Louis et Chartres. 28 jan

Numéros sortis au Tirage de la Loterie du Collège. Classe D.

5 1 26 22 54 19 71 46 68 60 11 62

LOTERIE DE L'UNION DE LA LOUISIANE

GROS LOT DE $20,000.

BILLET SEULEMENT $4

Autorisé par plusieurs actes de la Législature, approuvé le 16 février, le 9 et 14 mars 1827.

Classe extra No. 6.

Sera tirée à l'Arcade de Banks rue des Magasins Mardi 28 Janvier 1840, à 6 heures P. M.

J. K. MEAD, Directeur.

84 numéros—Balottés 14 sortant.

PROGRAMME.

1	Lot de	$20,000	$20,000
1	"	6,000	6,000
1	"	3,000	3,000
1	"	2,500	2,500
1	"	2,009	2,00[illegible]
1	"	1,500	1,500
1	"	1,400	1,400
1	"	1,250	1,250
1	"	1,200	1,200
1	"	1,192	1,192
10	"	1,000	10,000

30,534 prix montant à $2[illegible]5,852

Billets $4 00 Demi $2 00 Quart $1 00

Paquet de 26 billets, pour $112, garantis tirer $56

Paquets et coupons en proportion, à vendre au bureau du directeur, enc. des rues Magasin et Commune et au no. 8 Arcade Banks. 27 jan

LOTERIE

De Caldwell, Oakey et Pritchard.

DEUX MILLIONS.

Billets en vente au Bureau de Loterie de PAUL PRY.

Prix: $20 chaque.

Arcade du Théâtre de la rue St-Charles.

3 jan—1[illegible]

DISSOLUTION DE SOCIETE.

LA société qui existait entre les soussignés sous la raison de J. Materre & Co. est dissoute d'un commun accord à partir de ce jour. Paul Lacroix étant chargé de la liquidation de la société et de la procuration générale de J. Materre, continuera les affaires en son nom personnel et pour son compte.

Nouvelle Orléans 25 Janvier 1840.

J. MATERRE,
P. LACROIX.
25j—3

UN jeune homme désire une place d'instituteur dans une famille. S'adresser à M. Lucius G. Duncan, 41, rue Royale. 18 janv—1[illegible]

LE soussigné a perdu ou égaré un billet protesté de la somme de 216 piastres et 66 2/3 cents, daté du 2 septembre 1836, tiré par Joseph Castanedo à l'ordre et endossé par Mr. Auguste Pitard, et payable à 18 mois de date.

Le paiement en est arrêté, et le public est prié de ne pas négocier ce billet qui est ma propriété.

25 jan—3 J. DURAND.

REÇU par les navires Graville et Charles—100 caisses absinthe de Yerain et Lecoultre; 10 caisses de 12 douzaines chaque, pots moutarde (Maille); 4 do biscuits de Rheims; 25 paniers champagne (Versenay mousseux); 2 barils saucissons frais de Lyon, 20 meules fromage Gruyère; 12 pièces grasses (Hall) 12 caisses de 12 fromages tête de maure; 10 fraquins de beurre (Normandie), à vendre chez

GUERIN & POUVERIN,
25jan encoignure Royale & Dumaine.

LE soussigné vient de déballer une malle de gilets cachemire, dessins nouveaux,

Do. de fantaisie pour soirée.

LOUIS A. BARBARIN,
25 jan 103, rue Chartres.

DOUBLONS—900 doublons espagnols, à vendre par FRANCISCO TIO,
25 jan—5 Rue Ste. Anne No. 56.

TRAITES sur Londres et Baltimore, à vendre par L. MILLAUDON, 145 Bourbon. 25jan

VENTES A L'ENCAN.

PAR BEARD ET KENDIG.

IL sera vendu ce matin 28 courant, rue du Canal près de la Levée,

25 caisses blanc de baleine
60 barils plâtre de Paris
7 paniers fayence pointe, service de table
Beaucoup autres de divers genres, vins, liqueurs, &c. &c. 28j

PAR BEARD & KENDIG.

Vente différée du remorqueur le TIGER.

IL sera vendu mercredi, 29 courant, à midi, à la Bourse St. Louis

Une action du remorqueur le Tiger.

Les conditions lors de la vente. 28 jan—2

PAR BEARD & KENDIG.

Steamer Washington.

CE steamer dont la vente a été annoncée le 29 du courant, sera vendu avec le privilège d'un bon fret à bord pour les Etats de l'Ouest. L'inventaire de ce bateau peut être vu au bureau des encanteurs, 58, rue de la Commune.

L'acte de vente devant S. B. Marks, notaire public. 28jan—2

PAR BEARD & KENDIG.

Vente par ordre de curateur.

ELLE aura lieu mardi, 7 février 1840, à 10 heures, par ordre de l'honorable Cour des Preuves, les effets de feu Charles F. Le Baron, consistant en habillemens, instrumens de mathématiques, pistolets de combat, carabines, montres, épée, &c.

Conditions, comptant. 28 jan

PAR DUTILLET & GUINAULT.

Faillite de Théodore Vaurigaud.

IL sera vendu Vendredi 7 Février 1840, à midi précis, à la Bourse de la Cité, rue St. Louis, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour de Paroisse dans et pour la ville et paroisse d'Orléans, en date du 12 Novembre 1839, et à la requête de G. W. Reinecke syndic des créanciers du Thomas Vaurigaud.

2 Petites Machines à vapeur horizontales et à haute pression, 11 pouces de course et 3 pouces de diamètre, elles sont complètes, mais pas entièrement ajustées et n'ayant pas des bouilloires.

Conditions comptant.

Les personnes qui désirent examiner ces machines avant la vente peuvent les voir en se transportant à la fonderie un peu au-dessous de la presse à coton d'en bas. 28 jan

PAR HEWLETT & CENAS.

Vente de Farine endommagée.

IL sera vendu jeudi, 30 courant, à 10 heures, au wharf à l'extrémité de la rue Poydras, sous l'inspection des gardiens du port, 90 barils farine, partie endommagée à bord du steamer Danube, rembarquée à bord du steamer Monongahela, et apportée ici et vendue pour compte de qui il appartiendra.

Conditions comptant.

28 Janvier

PAR BEARD & KENDIG.

IL sera vendu mercredi, 29 courant, à la Bourse St. Louis.

125 actions de la Compagnie d'Assurance des Pompiers.

Conditions: Comptant. 28 jan

Matelats en crin.

PAR BEARD ET KENDIG.

IL sera vendu ce matin, 28 courant à 11 heures, au magasin no. 58, rue de la Commune, 1re porte après le City Hotel

29 matelats en crin,
61 oreillers en plumes,
28 traversins. 28 jan

PAR R. SYKES.

Vente de Farine avariée.

IL sera vendu jeudi, 30 courant, à 10 heures du matin, au wharf extrémité de la rue Poydras, sous l'inspection des gardiens du port, pour compte de qui il appartiendra.

85 barils farine en partie avariée, à bord du steamer Danube, rembarquée et apportée ici par le steamer Monongahela. Conditions—comptant. 28 jan

PAR DUTILLET & GUINAULT.

Vente pour opérer un partage entre héritiers majeurs.

IL sera vendu samedi prochain, 1er. février 1840, à midi précis, à la Bourse de la Cité, rue St. Louis.

Un arpent ... de terre de face ... sur toute la profondeur, telle qu'elle se poursuit et comporte, avec les constructions qui se trouvent dessus, borné par en bas en 1790 par la terre de Francisco Dominguez [aujourd'hui par Francisco Alphonso] et par en haut par celle de Martin Robin. Cet arpent et demi forme la partie inférieure de la moitié des trois arpents de terre qui ont été décrétés appartenir aux vendeurs par jugement rendu le 27 novembre 1838, signé le 1er décembre 1838, par le juge de la cour de district dans le premier district judiciaire de l'Etat de la Louisiane, dans le procès intitulé Heirs Briggs vs. Francisco Alphonso, porté au docket de la cour sous le numéro 11445.

Conditions—Un cinquième comptant et la balance à 6, 12 et 18 mois de crédit en billets endossés à satisfaction des héritiers portant hypothèque jusqu'à parfait paiement. 28jan

PAR R. S. SYKES.

VENTE de fayence sans réserve, qui aura lieu Mercredi 29 à 11 heures, encoignure des rues Tchoupitoulas et Natchez.

14 paniers fayence assortie,
7 do. ... [illegible]

Les conditions lors de la vente. 28j

PAR BEARD ET KENDIG.

IL sera vendu jeudi 23 courant, à 11 heures No. 58 rue de la Commune 1re. porte après le City Hotel

100 caisses bottes, brodequins et souliers
6 do. habillemens comprenant pantalons habits, vestes, chemises, vestes rondes.

Vente au comptant et positive. 2[illegible]

PAR M. BARNETT Sr.

IL sera vendu samedi, 1er. février, à midi, à la Bourse de la Cité,

UN TERRAIN

situé dans la Troisième Municipalité, rue des Français, entre Bons Enfans et Moralès, mesurant 30 pieds de face sur 90 pieds de profondeur, mesure française. Il existe sur le dit terrain une jolie maison de quatre appartemens avec galerie et cabinet, une cuisine, chambres à domestique, privés, puits en briques, &c. Pour plus amples renseignemens, voir le plan exhibé à la Bourse.

Conditions—$1000 comptant, $1000 à un an, la balance à 9 et 15 mois, avec hypothèque jusqu'à parfait paiement.

L'acte de vente sera passé par Jules Mossy, notaire public, aux frais de l'acquéreur. 28 jan

PAR DUTILLET & GUINAULT.

Vente d'une belle propriété dans le carré de la ville.

IL sera vendu mercredi prochain, 29 janvier courant, à midi précis, à la Bourse de Cité, rue St. Louis,

Un lot de terre situé dans la rue des Ursulines entre Condé et Royale, ayant 19 pieds 4 pouces et lignes de face à la rue des Ursulines, et s'étendant en profondeur entre lignes parallèles, à 60 pieds 7 pouces 6 lignes; et à cette distance le terrain se rétrécit d'un pouce à angle droit sur le côté vers la rue Condé, et de là ... [illegible] ... et de largeur sur la ligne de fond est de 18 pieds 3 pouces 5 lignes, borné d'un côté par la propriété appartenant à François Robert Avart, et de l'autre par celle de feu Jean Forstall, ensemble une charmante maison en briques et à deux étages, se composant d'un beau magasin au rez de chaussée, de deux beaux appartemens au premier étage, avec corridor communiquant à l'appartement du devant, cheminées en marbres et grates pour charbon; le tout dans le dernier genre. Même division au second étage. Cuisines également à deux étages, à plusieurs chambres; cour pavée en pierre plates (flag-stones); puits en briques; latrines, etc.

Aussi—Une belle citerne de la contenance d'environ 1000 gallons.

Conditions—Comptant. 28 j—2

PAR DUTILLET & GUINAULT.

Succession de feue Marie Jeanne Jean Jacques.

IL sera vendu le samedi, 29 février 1840, à midi précis, à la Bourse de la Cité, rue St. Louis, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour des Preuves, dans et pour la ville et paroisse d'Orléans, en date du 24 janvier 1840, et pour le compte de la succession de feu Marie Jeanne Jean Jacques.

JULES nègrillon de 10 ans,

MATHILDE griffonne, âgée d'environ 24 ans avec son enfant, Joséphine mulatresse âgée d'environ 6 ans.

Un lot de terre situé au nouveau faubourg Marigny ayant 30 pieds de face à la rue des Français, sur 120 pieds de profondeur (mesure française) entre Morales et Urquhart, lequel lot de terre est formé d'une moitié du lot de terre no. 159 de l'îlet no. 20 au plan original du dit faubourg, dressé par Joseph Pilié, lors voyer de cette ville et déposé en l'office de Louis T. Caire notaire, ensemble la cuisine haute qui est bâtie sur ce lot de terre.

Conditions—Comptant.

Les actes de vente se passeront pardevant Joseph Cuvillier, not. pub. 28 j—1ps

PAR BEARD & KENDIG.

Vente positive.

IL sera vendu jeudi matin, 30 courant, à 10 heures près de la presse à coton d'Orléans, venant de la barque Burlington, savoir:

150 tiers et barriques,
800 barils à melasse,
200 do. grande demi bque,
100 do. harrengs secs et salés,
100 demi barils dito,
94 bar le paquets de Manhedden,

Conditions—comptant.

28 jan—2

ACADEMIE DE DANSE,

No. 80, rue Royale.

MR. DEVOTI, informe ses élèves que les classes auront lieu tous les lundi et jeudi, et que le samedi sera réservé pour une leçon de répétition de 6 1/2 à 8 1/2 heures du soir. Les leçons particulières auront lieu dans le courant de la journée.

M. Devoti, vient de composer une contredanse intitulée la Creole; les personnes qui désirent l'apprendre, ainsi que les figures des contredanses à l'usage de Paris et de la Nlle-Orléans, pourront profiter de leçons des classes, et dans peu de temps elles figureront avec succès. Prix ... $5

Il se rendra au domicile des personnes qui ne pourraient pas suivre ses classes. 24 jan

A VENDRE par le soussigné en débarquement des navires Robert Adams et Antonin de Bordeaux:

60 futailles eau-de-vie Cognac 3e et 4e preuve
72 demi-barriques vin blanc Sauterne,
41 do de vin rouge St. Julien,
200 paniers huile d'olive,
100 douzaines chemises de couleur,
200 caisses vin rouge Lafitte.

POUGET & FILS,
147, rue Royale, entre Toulouse et St. Louis.
27 jan—3

BANQUE DES AMELIORATIONS,

Nouvelle Orléans, ce 24 janv. 1840.

LES actionnaires de cette institution sont par le présent notifiés qu'une élection de sept Directeurs pour l'année courante, aura lieu à la maison de Banque, mercredi, le 26 Février prochain, entre dix heures a. m. et 2 heures p. m.

Par ordre,
25 jan— L. BERNARD, caissier.

LE DOCTEUR PICTON

A REÇU un envoi de bandages herniaires, et est disposé à continuer le traitement des hernies et ruptures dans toutes leurs variétés. Son cabinet est rue Carondelet, près de la rue Hévia.

23 janvier—1

PIERRE PRADAT offre à vendre sa jolie Maison de résidence, rue de l'Esplanade, entre les rues Condé et Royale, savoir:

Un Lot de Terre mesurant 21 pieds, un pouce et 4 lignes de face à l'Esplanade, sur 100 pieds de profondeur; maison en briques à trois étages, avec cuisine et améliorations, y compris l'eau de la machine hydraulique.

Plus: Neuf mille cinq cents piastres d'actions de la Banque Consolidée.

S'adresser à C. POLLOCK, notaire public, allée de la Bourse. 8 jan—1m

ON demande à acheter pour du comptant une bonne blanchisseuse et repasseuse. S'adresser au bureau de cette feuille. 27 j—3

LES soussignés offrent à vendre au débarquement du Robert Adams de Bordeaux:

45 barriques vin rouge Montferrant, 10 do do St Emilion, 20 do de St Estèphe, 12 do do St Julien 30 demi barriques vin blanc de Graves, 15 do do Sauternes, 600 caisses vins différentes marques, 50 do de chateau Lafitte, 50 do fruits à l'eau de vie assortis, 10 do Kirch, 30 paniers Anisette, 50 caisses cerises à l'eau de vie, 10 do prunes sèches en jarres de verre 10 do do en boîtes de fer blanc, 20 caissons vermicelle, 20 do macaroni, 12 barils Madère, 5 demi balles amandes en coques, 30 paniers huile superfine, 12 caisses absynthe, 2 barils saucisson de Lyon.

LOISON & SILVESTRE,
27j 73 Royale.

ASSOCIE DEMANDE.

ON demande un associé, soit actif, soit comme commanditaire, dans une maison de commerce nouvellement établie, qui pourrait fournir un capital de cinq mille piastres plus ou moins.

Les affaires de la maison promettent d'être très lucratives et ne présentent aucun risque quelconque étant spécialement restreinte aux commissions et des agences où les marchandises se trouveront en dépôt réel. Les personnes ... [illegible] ... le contrôle.

Les références les plus respectables seront données et exigées. S'adresser par lettre à la boite no. 1226 au bureau de la poste. 27j—14

VENTES A L'ENCAN.

PAR DUTILLET & GUINAULT.

IL sera vendu le samedi, 1er. février prochain, à midi précis, à la Bourse de la Cité, rue St. Louis, Un nègre créole, âgé d'environ 28 ans, parlant anglais, français et espagnol, bon domestique de maison, habitué à conduire un dray et entendu aux travaux d'un magasin ayant travaillé pendant 4 ans au ... garanti des vices et maladies prévues par la loi.

Conditions—comptant. 27j—6

PAR LEVY.

Beaux meubles de Philadelphie.

Sans réserve.

MARDI prochain, 28 courant, à 4 heures de l'après midi, rue de la C..., il sera vendu,

9 belles armoires en acajou,
2 do bureaux avec dessus de marbre et toilettes;
2 tables de milieu ouvertes, en marbre.
4 tables rondes, avec miroirs,
3 sofas à ressort,
4 tables à allonges,
3 secrétaires à châsses et à glaces,
2 chaises d'acajou,
4 tables de jeu,
3 armoires mérisier,
4 lits do,
1 poêle.

Conditions—Toutes sommes au-dessous de $100 à 60 jours, et toutes sommes au-dessus de $100 à 90 jours, sur billets avec endosseurs approuvés. 27j

VENTE D'IMMEUBLES DE VALEUR.

PAR BEARD & KENDIG.

IL sera vendu mercredi 5 février, à 11 heures, à l'Arcade de Banks, les propriétés suivantes, situées et adjacentes au bassin du nouveau Canal savoir:

1o. lot no. 131 faisant l'encoignure des rues St. John et de la rue Julie, mesurant 25 pieds de face, 25 pieds 6 pouces dans le fond et 120 de profondeur.

2o. lots no. 145, 146, 147 et 148, encoignure du débarcadaire de la rue Julie et St. Pierre, chaque lot mesurant 26 pieds de face sur 130 de profondeur.

3o. lots no. 168 au no. 196 inclusivement, formant l'îlet entier entre le débarcadaire de la rue Julie et les rues St. Paul, Cédar, et Cypress, de diverses dimensions, vis à vis le second bassin.

4o. lots no. 197 au no. 222 inclusivement, formant un îlet entier entre le débarcadaire Florida et les rues Cédar, Pine et Cypress, immédiatement adjacent au vieux bassin et faisant conséquemment face à l'extension projetée du vieux bassin.

5o. lot no. 320 sur le débarcadaire Covington près de la tête du bassin, mesurant 25 pieds de face sur 100 de profondeur, le tout spécifié sur le plan dressé par M. Delafield ingénieur.

Conditions de la vente. un cinquième comptant, balance 12, 18, 24 et 30 mois, avec cinq pour cent d'intérêts, aux endosseurs à la convenance du vendeur et hypothèque jusqu'à parfait paiement.

L'intérêt à 10 pour cent par an sur billets non payés à l'échéance.

Et aussi l'élégante maison de résidence no. 4 dans les batimens de la rue Julie, situés entre les rues Camp et St. Charles, mesurant 26 pieds trois pouces de face sur 105 pieds de profondeur plus ou moins, ayant droit de passage dans l'allée qui est sur l'arrière. Batie à la Nouvelle-Orléans ... pour une famille.

Conditions ... [illegible] ... hypothèque ... définitif.

... intérêt à 10 pour cent par an sur les billets non payés à l'échéance.

Les actes seront passés par devant Jules Mossy, notaire public. 24 j—11

PAR L. A. GARIDEL.

MARDI, 28 du courant, il sera vendu, à 10 heures du matin, à son magasin d'encan, rue Toulouse no. 50, en vertu d'un ordre de l'honorable cour de paroisse, dans et pour la paroisse et ville de la N. Orléans, en date du 4 janvier 1840, sous la direction de M. P. Marmoudet, syndic des créanciers de P. J. Salvetat:

Diverses marchandises, abandonnées par le failli à ses créanciers.

Conditions, comptant. 9jan—16,23,27,28

Vente d'immeubles de valeur dans la ville de la Nlle. Orléans.

PAR HEWLETT & CENAS.

LE SOUSSIGNE mettra en vente par le ministère de MM. Hewlett & Cénas encanteurs, sans réserve aucune, le vendredi 31 janvier 1840, à midi, à la Bourse St. Louis, les propriétés ci-après, savoir:

1o. Sa maison de résidence, rue Carondelet, étant la huitième à partir de l'encoignure des rues Hévia et Carondelet; le terrain sur lequel elle est batie mesure 25 pieds 6 pouces de face sur la rue Carondelet, sur 170 pieds 6 pouces de profondeur mesure américaine. Sa maison d'habitation est un beau bâtiment en briques à l'épreuve du feu, à trois étages avec vastes emplacements sur l'arrière; écurie, salle de bain &c. le tout ensemble formant une des plus agréables résidences qu'une famille nombreuse puisse rencontrer à la Nlle Orléans.

Conditions—$4,500 comptant, et la balance à un an de crédit en billets endossés à satisfaction et par coupons convenables au vendeur, les dits billets portant 7 pour cent d'intérêt par an. La possession de cette propriété sera donnée au 1er juillet prochain, et la rente depuis le jour de la vente jusqu'à celui de la livraison à raison de $1500 par an.

2o. La propriété adjoignant l'église du Christ, mesurant 76 pieds 3 pouces de face sur la rue Bourbon, sur 160 pieds 6 pouces de profondeur, mesure américaine, faisant trois magnifiques terrains à batir, de 25 pieds 5 pouces de face chaque. Sur cette propriété se trouve un ancien édifice sur le derrière de la rue, qui produit aujourd'hui $95 par mois.

Conditions—Trois mille sept cent piastres comptant; l'acheteur se chargeant du payement d'un bond de $10,000 à la Banque de la Louisiane, lequel bond sera réduit ... chaque année, ... le 21 juillet 1840, jusqu'à parfait paiement; l'intérêt du dit bond devant ... partir du 21 juillet 1840, être payé d'avance et ne doit pas être considéré comme faisant partie du montant de la vente à laquelle la propriété a été vendue. L'acheteur doit ... hypothèque envers la Banque de la ... [illegible] ... $1,000 et qui ne seront pas à déduire du montant de la vente de la propriété, et pour la balance l'acheteur donnera des billets endossés à satisfaction, ... en coupons convenables au vendeur, à 12, 18 et 24 mois de date portant un intérêt de 7 pour cent par an, et avec hypothèques. Possession en sera donnée immédiatement.

3o. La propriété située rue Bienville, entre les rues Royale et Bourbon, ... [illegible] ... mesure française, et sur laquelle se trouve une ... maison d'habitation en briques, à un étage, et ... qui produit aujourd'hui $1,000 par an.

Cette propriété sera vendue à un crédit de 12, 18 et 24 mois de terme, en billets endossés à satisfaction et en coupons à la convenance du vendeur et portant intérêt de 7 pour cent par an, et garantie par hypothèque sur la propriété; possession en sera donnée immédiatement.

4. Deux lots vacants situés rue Sénette entre les rues Tchapitoulas et de la Levée, mesurant chacun 22 pieds 9 pouces de face à la rue Sénette sur 159 pieds 6 pouces de profondeur, mesure américaine; ils sont entourés d'une barrière et ont ... avec une grande porte sur le devant.

Cette propriété sera vendue à un crédit de 12, 18 et 24 mois en billets endossés et partagés en telles sommes qu'il sera convenable au vendeur, avec intérêt de 7 pour cent par an, et garantie par hypothèque sur les propriétés. Possession en sera donnée immédiatement.

Les propriétés ci-dessus sont tellement connues qu'il est inutile d'en donner une description détaillée.

17jan WM. CHRISTY.

PAR L. A. GARIDEL, Encanteur.

Vente d'ordre de Syndic.

EN vertu d'un ordre de la Cour de District du Premier District Judiciaire de l'Etat de la Louisiane, en date du 8 Novembre 1839, et à la requête du syndic des créanciers de Chs. Armstrong, il sera vendu Jeudi, 6 février 1840, à midi précis, à la Bourse de la Cité, rue St. Louis, entre Chartres et Royale, au profit des créanciers du dit Chs. Armstrong,

La moitié indivise de 60 actions du fonds capital de la Banque des Citoyens de la Louisiane, abandonnées par le failli à ses créanciers.

Conditions comptant. — L'acquéreur devra, conjointement avec le propriétaire de l'autre moitié indivise desdites 60 actions, assurer le paiement d'un billet de $625, avec intérêt à 10 pour 0/0 l'an, à partir du 1er Août 1837. 27 jan—4

PAR BEARD & KENDIG.

LE steamer WASHINGTON sera vendu à l'encan mercredi, 29 du courant, à la Bourse St. Louis, à midi, avec ses bouilloires, son ameublement et ses provisions, le tout en bon état pour commencer un voyage.

Conditions: un quart comptant. la balance à 4 et 6 mois. 18 jan

PAR P. DUBERTRAND.

SAMEDI 8 février prochain, il sera vendu à midi, à la Bourse de la Cité, rue St. Louis, pour compte de la succession de feu Alexis Bagnerie et par l'ordre des héritiers tous majeurs.

L'esclave MARIANNE, négresse âgée d'environ 30 ans, cuisinière, blanchisseuse et repasseuse, bon sujet, avec sa fille nommée VICTORIE négritte âgée de 7 ans, garanties des vices et maladies prévues par la loi.

Conditions. Un tiers comptant et la balance à 6 et 12 mois de crédit en billets endossés à satisfaction ... payables par coupons avec clause pénale de 10 0/0 à défaut de paiement.

Acte de vente devant Amédée Ducatel not. pub.

21 j—1m

COURS DE LEGISLATION ET D'ELOQUENCE PRATIQUE DU BARREAU.

EN général, ceux qui se destinent au barreau ... [illegible] ... Leurs progrès seraient plus rapides, s'ils ... en émulation et s'ils pouvaient, au moyen d'exercices ... [illegible]

Je ... trois années je réside dans les Etats-Unis. Je suis licencié en droit de l'Université de France et membre affilié de la Société de Jurisprudence de Paris. ... [illegible] ... au Barreau de la Louisiane.

Je me propose: d'employer la journée à donner des consultations et à plaider devant les cours de justice de la Nouvelle Orléans, et le soir, de cinq à sept, ... pendant cinq mois de cette année, un cours de législation et d'éloquence pratique du Barreau. ... [illegible] ... Passage de la Bourse ...

21 janv—4 P. J. A. DESLIX.

TRAITES sur New York, à 10 et 60 jours de vue à vendre par EDWARD AUSTIN ou à JOHN ELODGE,
25 jan—6 90 Gravier.

PORC MESS—175 barils porc désossé; 21 barils jambons; 20 boucauts graisse; 1000 barillets lard; 110 sacs maïs, à vendre par

JOS. LANDIS & Co,
25 jan 14, rue Poydras.

EXTRAIT COMPOSE DE SALSEPAREILLE ET DE BAUME DE COPAHU.

PAR THORN.

Et approuvé par la Faculté de Médecine.

REMEDE positif et infaillible pour gonorrée, rétrécissements de l'urètre, douleurs du dos et des reins, pollutions nocturnes, éruptions scorbutiques, &c. &c. &c.

En offrant ce remède au public le propriétaire se référera aux nombreuses recommandations qu'il a reçues des principales facultés médicales de l'Europe. Le Baume de Copahu a perdu beaucoup de son crédit par son goût désagréable et les inconvénients attachés à son emploi. L'analyse a conduit l'inventeur à prouver qu'en le concentrant ce médicament serait administré avec plus de fruit que dans son état naturel. Chaque ingrédient dans la composition de ce remède ajoute à la vertu des autres et produit des effets surprenans. Ces ingrédiens sont rangés parmi ceux qui jouissent de la plus haute réputation parmi les savans et les praticiens. Ils opèrent d'une manière ... [illegible] ... espérances qu'on aurait pu concevoir, et pourrait être administré avec un avantage égal dans toutes les périodes de la maladie. Les plus grands médecins, ... les plus fameux chirurgiens de l'époque actuelle ont exprimé leur assentiment en faveur de la salsepareille, pendant que ses usages dans les hôpitaux et autres établissements publics n'a jamais été discontinué, et continue sur la plus large échelle. C'était un remède favori du célèbre docteur Abernethy dans toutes les affections vénériennes, dans les vieilles éruptions ... qui naissent d'un dérangement dans les fonctions digestives. Le remède ayant été soumis à l'examen des hommes les plus distingués, de la faculté et après avoir été éprouvé par eux, ils ont manifesté leur satisfaction touchant l'efficacité extraordinaire qu'il avait produite dans leurs mains. Leurs observations seront insérées ci-après. Il est préparé par S. S. Thorn chimiste de Londres, dont les seuls agens à la Nouvelle Orléans sont MM.

SICKLES & co.
15 jan—1m 40, rue du Canal.

CHARBON de Cannel récemment débarqué du navire Actress, vis à vis la ... en lots au gré des acheteurs. S'adresser sur la Levée ou au no. 79, rue de la Commune. 25jan